Le Franco-Albertain

24 PAGES TIRAGE 2 852 V-14 n-6 VENDREDI 9 FEVRIER 1979

RONDPOINT '79 RONDPOINT '79 RONDPOINT

16, 17, 18 février 1979 organisé par

LA COMMISSION CULTURELLE DE

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA



La Grande Soirée Francophone à Morinville-Legal

Politique

Pepin - Robarts: Bon sens tous azimuts

page 4

Des élections provinciales sur le dos des Franco-albertains ???

" Avant de nous engager plus loin, nous voulons savoir si notre position est appuyée par la majorité des Albertains. Nous considérons que les conséquences de cet appui seront cruciales pour le gouvernement de l'Alberta dans les mois à venir.

Premièrement:

Est-ce que la position du gouvernement de l'Alberta (dans l'ensemble), sur la très importante formule d'amendement sera appuyée, même si nous sommes isolés, ou est-ce que, comme certains l'ont suggéré dans la province, elle balkanise le Canada. C'est la première question.

Deuxièmement:

Est-ce que la position du gouvernement de l'Alberta sur le renforcement des provinces dans une constitution revisée est exagérée et fait que nous sommes exilés du reste du Canada, comme certains l'ont avancé ou est-ce que les albertains appuient notre point de vue, qu'une telle approche tendra plutôt à unifier le Canada qu'à le diviser. C'est notre deuxième question.

Troisièmement:

Est-ce que la population appuie le point de vue du gouvernement de l'Alberta que les propositions couramment faites par le Fédéral sur les richesses naturelles sont inadéquates et que nous devrions nous efforcer d'obtenir une plus grande protection ou au contraire devrions-nous nous considérer comme favorisés et prendre ce que nous pouvons obtenir du gouvernement fédéral. C'est notre troisième question.

Quatrièmement:

Est-ce que la population de l'Alberta appuie notre idée d'inscrire les droits fondamentaux dans une nouvelle constitution mais de refuser d'y inclure les garanties constitutionnelles du droit à l'éducation en langue française. C'est la quatrième question.

Et la dernière question est générale. Certains ont critiqué le gouvernement de l'Alberta, l'accusant d'être trop conciliant sur les questions de constitutions et de relations fédérales-provinciales, d'autres nous ont accusé d'être trop rigides, trop "pro-Alberta". Nous voulons être sûr, au plus tôt, que notre façon de conduire les négociations avec Ottawa et les autres provinces, sur la constitution a l'appui global des Albertains. "

SUITE , VOIR EDITORIAL

EDITORIAL



Maxim Jean-Louis

Que comptent faire nos représentants ???

Pas besoin d'être expert en politique pour déduire que ce sont là les quatre questions sur lesquelles les albertains seront bientôt appelés à voter. Le ton ne laisse aucune équivoque?

Le scénario est facile à prévoir. Le gouvernement Lougheed sera reporté au pouvoir avec une majorité écrasante. Les albertains donneront un appui total à ces quatre positions fermes prises par notre cher gouvernement. En l'occurence, le refus, catégorique d'accorder aucune garantie constitutionnelle au droit à l'éducation en langue française.

DES ELECTIONS PROVINCIALES SUR LE DOS DES FRANCOPHONES.

Le gouvernement avait déjà adopté cette position dans son rapport "Harmony in Diversity" voilà bientôt quatre mois. Cette attitude a été prise par le rapport des "commis-voyageurs" Pépin-Robarts qui n'est pas allé par quatre chemins pour dire: "C'est aux provinces et aux minorités elles-mêmes , et non au gouvernement central qu'il appartient d'appuyer l'action culturelle des minorités anglophones ou francophones partout où celle-ci revêt un caractère local ou provincial." Elle sera bientôt consacrée par le vote des albertains.

Imaginez comment nous serons reçus quand nous irons ensuite demander (j'allais me servir du mot "exiger", mais je me rends compte que dans notre cas, il est tout à fait hors d'ordre) plus de services, plus d'argent, plus de "disponibilité et d'accessibilité à l'éducation française" comme le fait avec un courage admirable le Bureau de l'Education de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta dans son dernier mémoire publié en page de cette édition...

SCIENCE–FICTION POLITIQUE...

Certains optimistes incorrigibles seront peut-être prompts à répliquer qu'un miracle peut toujours se produire. Je m'étais même surpris à rêver que Lougheed et Trudeau feraient peut-être un troc suivant:

La juridiction totale des provinces sur leurs ressources naturelles pour l'inscription des droits linguistiques et culturels dans la constitution. Ce n'est pas tellement farfelu. S'il y a une chose que veut Trudeau ce sont des garanties constitutionnelles pour les minorités linguistiques. Et Lougheed est lancé comme un bolide dans une quête obsédante d'une protection sans faille des millions de barils de pétrole sur lesquels est perché son gouvernement.

SCIENCE FICTION POLITIQUE MISE A PART, NOUS SOMMES DANS UNE DROLE D'IMPASSE

Nous avons à faire face à un gouvernement pour qui nous ne sommes qu'un petit accroc francophone insignifiant (2.2o/o d'après la dernière déclaration de M. Lougheed).

AU MOINS ETRE VISIBLE

Nous sommes, en plus, quasi-invisibles. Faites un petit sondage auprès de journalistes tant bien anglophones que francophones et vous verrez combien savent que certaines institutions francophones existent, et ce qu'elles font. Nous n'avons pas encore appris que le point de départ de toute force politique est au moins d'être visibles.

L'ART DU SILENCE

Nous avons aussi maîtrisé l'art du silence. Nous n'avons pris aucune initiative pour faire connaître avec précision et éclat la position des francophones de l'Alberta en ce qui a trait aux déclarations de Pepin-Robarts qui nous renvoient dans le giron des provinces. Nous laissons paresseusement cette tâche à la Fédération des Francophones Hors Québec, qui, de son siège à Ottawa ne mâche pas ses mots pour affirmer que "Les Commis-voyageurs de l'Unité n'auront pas raison de nous". Cela nous donne un petit article dans Le Droit ou Le Devoir et c'est tout. Bien que n'importe quel observateur de la scène politique sait pertinemment bien que les premiers ministres des provinces de l'Ouest se moquent bien de leur presse nationale, bonne ou mauvaise. Ce qui les touche de près et les fait réagir est l'image provinciale. Des déclarations dans la capitale canadienne les laisse assez indifférents.

QUE COMPTENT FAIRE NOS REPRESENTANT ???

ASSEMBLÉE ANNUELLE de l'Association canadienne-française de l'Alberta

Nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine Assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Cette réunion aura lieu le samedi 17 février 1979 à 13 h 30, en la salle Eldorado de l'hôtel Macdonald, 100e Rue et avenue Jasper à Edmonton.

Le Rond-Point c'est un rendez-vous pour tous !

LE FRANCO-ALBERTAIN

Journal hebdomadaire publié le vendredi.

Membre de l'Association de La Presse Francophone hors-Québec et des Hebdos régionaux.

REDACTEUR EN CHEF Maxim Jean-Louis

ADMINISTRATRICE Francine Gagné

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: France Guy-Sénéchal

PUBLICITAIRE Maxim Jean-Louis

MONTAGE Anna Nowakowski-Hayes

SECRETARIAT Danièle Petit

SIEGE SOCIAL : 10014 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4

TELEPHONE : 422-0388

Les abonnements au Canada: $12.00 pour un an, $20.00 pour deux ans; à l'étranger: $15.00

LE FRANCO-ALBERTAIN se vend 0.50 cents l'exemplaire.

Courrier de deuxième classe
Enregistrement: No. 1881

CAISSE FRANCALTA CREDIT UNION LTD.

Avis de convocation

Caisse Francalta Credit Union Ltd. convoque par la présente tous ses sociétaires à son assemblée générale annuelle selon l'article 57 du Credit Union Act et des articles VI-5 et XV-2 des Standard By-Laws.

Cette assemblée aura lieu le samedi 17 février 1979 à 10 heures a.m. dans la Salle Eldorado de l'Hôtel McDonald, à Edmonton.

A cette réunion, les sociétaires devront recevoir les rapports financiers et de direction et élire 5 membres du Conseil d'administration et 5 membres du Comité de surveillance.

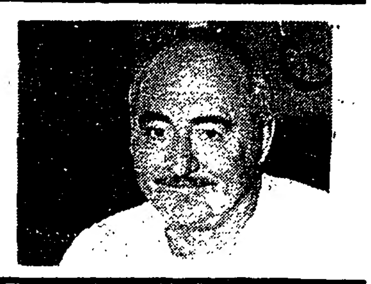
En plus, l'addition suivante est proposée aux Règlements Internes:

Article 5 devient article 5 a).

Article 5 b) Un membre du Conseil d'administration dont le deuxième terme consécutif prend fin ne sera pas rééligible pour une période de un an.

Conseil d'Administration,
Par Armand Mercier,
Directeur Général.

BENOIT DITSKIPENSE



Benoit Pariseau

People talking back

Grâce a une idée pondue à Edmonton, le réseau anglais de Radio-Canada a présenté là première d'une série d'émissions intitulée "People talking back". L'acteur canadien Gordon Pinsent nous a montré son professionnalisme comme hôte de l'émission tandis que John Hanlon de CBC Edmonton nous démontrait son tact d'animateur.

Il fallait s'y attendre le vaste réseau de communication ne pouvait être parfait.

Dès les premières minutes de la présentation du programme les ennuis techniques ont commencé. On aurait même cru, a un moment donné, que c'était voulu.

Et bien sûr, il fallait oublier une province, le Nouveau-Brunswick.

Je crois que les canadiens ont saisi l'occasion pour dire ce qu'ils pensaient... mais croyons-nous vraiment que ça changera quelque chose dans le système actuel. Non mes amis, ça prend plus qu'une émission de télévision pour changer l'opinion publique ou encore changer une mentalité. Quoiqu'il en soit c'est un début, un départ car c'est en se parlant qu'on se comprend. L'expérience en vaut vraiment la peine.

Je me demande si un jour le réseau français de Radio-Canada aura les ressources nécessaires pour permettre aux francophones hors Québec de communiquer avec les petits cousins du Canada français... pardon... cousins du Québec. J'aurais vraiment des choses à leur dire, et bien entendu, j'aimerais également écouter car pour le moment, je ne fais ni l'un ni l'autre.

Aimez-vous les uns les autres

Selon un éminent Franco-Ontarien, les francophones et anglophones de notre beau et grand pays suivent à la lettre un bon conseil que leur a donné, il y a quelque temps, le Premier Ministre Trudeau. "Aimez-vous les uns les autres". Certes, ce n'est pas monsieur Trudeau qui a prononcé pour la première fois ces paroles. Cette phrase nous vient du créateur lui-même.

Monsieur Charles Castonguay dans un article publié dans la revue "Canadian Public Policy" révèle des choses qu'on savait très bien,mais qu'on ne disait pas.

Imaginez que 50 0/0 des francophones hors Québec unissent leurs destinées à des anglophones. Nous parlons des francophones hors Québec. Parlons des Québécois qui quittent le Québec pour aller s'installer ailleurs. Si ils ne sont déjà mariés je parierais que le pourcentage dépasse le 50 0/0.

Je rencontre des Québécois presqu'à chaque jour qui après six mois, un an, dans l'Ouest renient même leur province d'origine. Ces messieurs-dames parlent anglais comme des vaches espagnoles, mais sont prêts à nous dire qu'ils n'ont jamais aimé le Québec, qu'ils n'ont absolument pas l'intention d'y retourner etc...

Pour revenir à notre sujet; les mariages mixtes, nous pouvons dire que ce n'est pas le français qui prime dans la maison. Je dirai comme un de mes bons amis qui demeure encore dans la province du blé, (la province qui nous a fourni tant de nos piliers francophones en Alberta) "Ce n'est pas drôle de se voir mourir".

De toute façon monsieur Trudeau nous a donné un bon exemple en épousant lui-même une anglophone.

Et enfin... qu'est-ce que ça peut bien faire... ARFF

Tito

Le Maréchal Tito a maintenant 86 ans, et, tout le monde sait qu'il est un grand homme d'Etat, un des plus grands à l'heure actuelle. Je le savais déjà, mais mon ami Myo ne manque pas une occasion pour me le rappeler.

Une chose que je ne savais pas, et que Myo ne m'a pas dite... Le Maréchal Tito n'est pas seulement formidable à la verticale, il semble se surpasser à l'horizontale.

Oui, le Maréchal a terminé sa vie de mariage en compagnie de Javanka, qui lui était restée fidèle depuis 27 ans, pour épouser la chanteuse d'opéra Gertrude Minutic âgée de 35 ans.

Si on a osé penser, à un moment donné, que Pierre Trudeau n'avait pas les capacités voulues pour remplir son contrat à cause de sa différence d'âge avec Margaret? Que doit-on penser aujourd'hui! Entre le Maréchal et Gertrude, il y a 51 ans de différence. Oh la la...

Oui, que doit-on penser, je vous le demande, et bien je vais vous dire pensez-en ce que vous voudrez, mais ne dites rien parce que ce n'est pas de vos maudites affaires.

Hinton...ville d'avenir

Grâce à un coup de chance et à l'amabilité de Denis Lord, je me suis retrouvé à Hinton faisant partie d'une équipe du tonnerre, et ce, pour justement découvrir l'aspect humain de cette petite ville de 7 mille habitants. Habitants qui vivent à l'ombre des montagnes, entourés de ressources naturelles "non renouvelables".

L'équipe de Radio-Canada était composée de: Denis Lord réalisateur; Mariette Hainz assistante à la réalisation; Buddy Stanton caméraman "un des bons"; Eric ingénieur du son et votre tout dévoué aux entrevues.

Une émission spéciale sera présentée au cours du mois de mars sur les gens de cette communauté prospère, où le dollar. vaut plus que 84 cents. A Hinton le dollar. ça veut tout dire. Si tu n'as pas de dollars, tu as besoin d'en faire et vite si tu veux te faire respecter. Le dollar y a que ça qui compte, pardon il y a aussi les Canadiens de Montréal et le hockey. On s'en reparlera la semaine prochaine.

Sommaire

Celui qui pose une question est sot pendant un instant. Celui qui n'en pose pas reste sot toute sa vie.

Entre les parents et les enfants d'aujourd'hui, il existe un nouveau malentendu: on ne distingue plus très bien quelle génération éduque l'autre.

POLITIQUE

Pepin - Robarts: Bon sens tous azimuts

par Keith SPICER

Le document était spécial. Le premier ministre René Lévesque en fit livrer un exemplaire à son avion juste avant son décollage pour Washington. A Vancouver, onze ministres, venant d'Ottawa et des dix provinces, s'arrêtèrent en pleine conférence pour en prendre connaissance. Plus tard, chacun pouvait y trouver failles ou faiblesses; pour l'instant, ce fut lecture obligatoire.

Il s'agit, bien sûr, du premier volume du rapport de la Commission de l'unité canadienne. Depuis 20 ans un Niagara d'études sur les problèmes du Canada risque de noyer le poisson. Celle-ci, limpide et concise, est de loin la meilleure. Car, malgré ses points de litige inévitables, le "rapport Pepin-Robarts" dresse un ordre du jour pour chaque homme politique et chaque citoyen qui se préoccupe de l'avenir de son pays.

Le rapport tombe à point, c'est le cas de le dire. La semaine prochaine, on reprend à Ottawa la fragile conférence au sommet sur la constitution; quelques semaines après, on déclenche des élections fédérales; quelques mois plus tard, les Québécois voteront une sorte de oui ou non à l'indépendance. Ce n'est guère étonnant que le rapport soit devenu, sur-le-champ, le sujet de toutes les conversations politiques.

Mesurons d'abord l'impact du rapport sur les pourparlers constitutionnels récemment ressuscités. Dorénavant, ces discussions ont une optique inattendue: un plan cohérent, "non-partisan", signé par deux des plus crédibles des grands commis de l'État au Canada: Jean-Luc Pepin, libéral, et John Robarts, conservateur.

Certains participants à ces pourparlers, en particulier Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et Peter Lougheed, celui de l'Alberta, vont se plaindre que le rapport Pepin-Robarts fasse dérailler leurs petites locomotives politiques à eux. La plupart des négociateurs, tout en déplorant tel ou tel détail du document, vont pourtant se féliciter que le rapport vienne éclairer leurs travaux d'un peu d'ordre et d'un peu de justice.

Un des délégués à la conférence constitutionnelle de Vancouver de la semaine dernière a lancé avec sympathie cette boutade sur le rapport: "c'est du fédéralisme à la carte". En effet, chaque région, chaque parti politique même, peut y trouver son compte, ainsi que des aspects à contester. Mais c'est précisément à cause de sa perspective tous azimuts, qui reflète les réalités régionales tout en les dépassant, que l'ensemble du rapport ne peut être ignoré.

Quant au choix du moment et du thème des prochaines élections fédérales, l'influence du rapport risque d'être déterminante.

Au profit de Pierre Trudeau, le rapport ranime (au Canada anglais) l'intérêt pour l'unité nationale, la question électorale brevetée des libéraux, juste à temps pour mettre en relief sa conférence constitutionnelle de la dernière chance (la dernière pour M. Trudeau en tout cas) qui s'ouvre à Ottawa le 5 février. Les conservateurs, par une série de gaffes récentes, ont renforcé la tentation de M. Trudeau d'aller vite aux urnes: le tour du monde Laurel et Hardy de Joe Clark, l'envie qu'a le chef tory d'augmenter un déficit budgétaire déjà dangereusement inflationniste, et ses mésaventures avec son nouveau député David Crombie (qui croyait que la souveraineté-association était une forme de fédéralisme) -- tout cela annonce à une campagne libérale anticipée, oriflammes au vent, pour "sauver le Canada".

Le document Pepin-Robarts n'est guère, toutefois, un programme électoral sur mesure pour M. Trudeau. En proposant une dévolution de compétences constitutionnelles vers l'Ouest et l'Atlantique, ainsi qu'une reconnaissance franche et généreuse du caractère unique du Québec, la Commission Pepin-Robarts heurte de front une bonne partie des croyances classiques du premier ministre.

En fait, les conservateurs (en ce qui touche à la nouvelle Chambre haute et les compétences accrues aux provinces) et les néo-démocrates (en ce qui concerne une Chambre des communes plus représentative et la péréquation entre les régions) pourraient revendiquer le rapport comme le leur à plus juste titre que M. Trudeau. Si Joe Clark et le chef NPD Ed Broadbent décidaient d'adopter le gros de Pepin-Robarts et de se présenter avec le rapport face à un Trudeau baptisé "centralisateur étouffant", ils auraient des chances de battre le PM sur son propre terrain de prophète d'une partie.

Le rapport devrait encourager aussi les premiers ministres provinciaux. De toutes les régions hors Québec, c'est peut-être l'Ouest qui réalise le plus ses aspirations économiques et politiques dans ce rapport. La souveraineté sur les ressources naturelles, le pouvoir de nommer les délégués à un nouveau "Conseil de la Fédération", une nouvelle voix au chapitre des nominations aux organismes régulateurs pour les transports et l'énergie (sans parler de la Cour suprême) -- voilà autant de moyens d'accorder à l'Ouest des pouvoirs politiques plus en relation avec sa *force économique en croissance étonnante.*

Mais le principal bénéficiaire du rapport en dehors d'Ottawa pourrait fort bien être M. Claude Ryan, le chef libéral du Québec. Bien sûr, M. Ryan ne pourrait jamais reconnaître une paternitée outaouaise à sa propre "troisième option" fabrication maison, ce mi-terme entre le statu quo de M. Trudeau et la sécession assortie de liens éconimiques prônée par M. Lévesque. Mais M. Ryan pourrait citer le rapport à l'appui de son optimiste, en signalant que l'unanimité des huit membres de la Commission est la preuve qu'un Canada nouveau est en train de se bâtir, un Canada où le Québec pourra respirer en toute liberté.

Quant au gouvernement péquiste du Québec, le rapport apporte soleil et nuages. D'une part, l'analyse éloquente que fait le rapport de la place inégalée du Québec comme "la métropole culturelle francophone, par où se manifestera la présence française en Amérique du Nord toute entière" a ému et flatté nombre de péquistes. "C'est la première fois", me confia jeudi dernier un des stratèges péquistes les plus en vus, "qu'Ottawa nous donne une telle légitimation".

Par contre, la générosité même de Pepin-Robarts à l'endroit du Québec (on plaide en faveur de tous les pouvoirs raisonnables pour que le Québec puisse défendre son patrimoine français) pourrait embarasser le PQ. "Si jamais Trudeau et le Canada anglais acceptaient une place aussi large pour le Québec", ajoutait un autre proche du PQ, "la souveraineté-association aurait en face d'elle une option rivale assez sérieuse lors du référendum".

Ni l'un ni l'autre de ces porte-paroles québécois ne craint un tel aboutissement. "Nous pensons pouvoir compter et sur Trudeau et sur le Canada anglais" pour rejeter le plaidoyer Pepin-Robarts pour le Québec, s'accordaient-ils pour dire, avec toute la tranquille assurance d'hommes qui avaient cherché à croire un peu trop souvent, mais qui avaient perdu l'espoir.

Malgré tout, l'utilité la plus profonde de ce rapport remarquable demeure sa capacité de changer les attitudes du citoyen moyen.

Sans doute est-il vrai que chacune de ses idées sur les institutions ou les lois évoquerait quatre opinions parmi des profs de droit. Mais l'analyse que fait la Commission du malaise canadien "d'un océan à l'autre" est si lucide, si sensée et si riche en charité que le rapport mérite une distribution de masse: il s'agit réellement d'un miroir devant la réalité complexe et insaisissable de notre pays.

Nous sommes, comme le dit à juste titre le rapport, "un pays composé de mille solitudes, d'une pléthore d'îles vivant en autarcie, sans voisin à l'horizon et ignorant tout -- et c'est cela qui est tragique -- de l'ensemble auquel elles appartiennent". Quel que soit le sort que connaîtront les recommandations de la Commission ce printemps ou dans les années à venir, une telle ignorance, du moins pour ceux de nos dirigeants et commentateurs qui sont censés voir plus loin que le bout de leur nez, est désormais inexcusable.

Dédié à Anowar El Sadate et Menahim Begin

Le temps est venu il faut le comprendre
Le temps est venu de nous entendre
On récolte ce que l'on a semé
Semons la paix pour la bonne récolte
Semons la paix pour la bonne récolte

Nulle part de guerre partout la paix
Nulle part de pleurs partout gaiété
Et chantons la paix du monde
Chantons la paix et la joie du monde
Chantons en choeur le bonheur

Avec la paix vient le progrès
Avec la paix on peut espérer
Et bâtissons tous ensemble
Meilleur, meilleur

Esther Leibovitz

l'Education française en Alberta
sa disponibilité et son accessibilité

Mémoire présenté par l'ACFA au ministre de l'éducation Monsieur Julian Koziak

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Voulant assurer un climat de coopération constructive et de pleine confiance entre le Ministère de l'éducation et l'Association canadienne-française de l'Alberta, le présent mémoire expose la position de l'Association face aux questions de la disponibilité des programmes bilingues et de leur accès. En même temps, nous décrivons nos préoccupations les plus pressantes à l'égard de l'état actuel de l'éducation en français dans la province. Nous espérons que la teneur de ce document aidera le Ministre et les cadres du Ministère de l'éducation à élaborer une politique d'ensemble juste, dont la portée assurera le développement de programmes bilingues à travers la province.

En ce qui a trait à la politique du "best efforts approach", notre Association concoure avec les déclarations faites à différentes occasions par le Premier Ministre Lougheed et vous-même. Cependant, nous sommes persuadés que la reconnaissance officielle du droit à l'éducation française en Alberta n'entraverait aucunement la mise en vigueur de cette même politique. Selon nous, la reconnaissance de ce droit ne ferait que ratifier les engagements du Gouvernement de pourvoir un enseignement de qualité en français, là où c'est possible.

Si nous désirons aborder les questions de la disponibilité et de l'accessibilité, c'est précisément parce que nous croyons que les deux principes-clefs de toute politique juste et compréhensive sont les suivants:

a) la disponibilité d'un enseignement de qualité, en français, là où les nombres le permettent et

b) l'accessibilité aux programmes bilingues disponibles dans les environs, lorsque la juridiction scolaire où réside l'étudiant ne peut ou ne veut pas offrir de services adéquats.

A maintes reprises, on nous a assurés que le but précis de l'approche " best efforts" était justement d'instituer les deux principes fondamentaux ci-haut mentionnés.

Le programme à trois dimensions, énoncé par le Premier Ministre Lougheed et vous-même, en date du 24 février 1978, et les mesures qui furent adoptées subséquemment, sont considérés par notre Association comme étant autant d'efforts concrets et sincères de la part du Gouvernement pour augmenter et améliorer les services dans le domaine de l'éducation bilingue.

Cependant, nous sommes d'avis que l'esprit même du programme et la bonne volonté évidente de notre Gouvernement se trouvent affouillés par ces deux problèmes que nous considérons être deux visages d'une même réalité.

Le plus fondamental des deux, du moins en ce qui concerne l'instruction en français, est le concept de l'autonomie locale. L'association ne s'oppose pas du tout à ce principe de l'autonomie locale, mais elle ne perd pas de vue le fait que justement à cause de l'interprétation donnée à ce principe, les attentes des parents en ce qui a trait à la disponibilité et à l'accessibilité d'un système d'éducation bilingue adéquat, ne sont nullement satisfaites et que le Ministère de l'éducation, pour des raisons que nous comprenons, a d'une manière consistente, manifesté de l'hésitation à intervenir dans les affaires des juridictions locales. Il en résulte que le status quo est maintenu dans les structures actuelles des juridictions.

Le second problème provient des textes de l'Article 150 ainsi que des Règlements 250/76 qui maintes et maintes fois se sont avérés être un obstacle majeur. Dans certains cas, les conditions posées pour permettre l'établissement d'un programme en français furent rien moins que favorables; en fait, dans certains cas, elles furent vraiment prohibitives.

En ce qui a trait à l'Acte scolaire et aux Règlements, notre Association reconnait la préoccupation du Premier Ministre, de même que la vôtre, à savoir que "la loi appliquée à la lettre peut en fait en réprimer l'esprit." Pouvons-nous tout simplement poser cette question: "N'est-ce pas en réalité beaucoup plus facile pour les conseils scolaires de réprimer l'essence de la politique de notre Gouvernement, enchâssée dans des règlements permissifs, que d'ignorer les droits légiférés à une éducation en français? "

LA DISPONIBILITE DE L'EDUCATION EN FRANCAIS

La disponibilité de l'éducation en français augmente, particulièrement en milieux urbains. A cause du nombre imposant d'inscriptions dans les juridictions urbaines, les conseils scolaires sont en mesure d'instituer et de maintenir des programmes parallèles. La population est telle que les conseils scolaires urbains peuvent ordinairement identifier un intérêt suffisant dans les programmes bilingues pour garantir que l'enseignement en français se poursuive jusqu'à la fin du programme d'immatriculation.

Fait digne de mention, depuis cet accroissement d'intérêt dans l'éducation bilingue, un nombre considérable de parents anglophones s'attendent à ce que cette forme d'enseignement soit disponible pour leurs enfants.

Par contre, pourvoir un enseignement en français adéquat dans les juridictions rurales est une question plutôt épineuse. L'inscription assez réduite, le territoire desservi par l'école, les moyens de transport adéquats, les ressources plutôt restreintes et l'esprit de clocher de chaque patelin, sont autant de facteurs qui contribuent lorsqu'il s'agit d'instituer de nouveaux programmes en français ou encore d'augmenter ceux qui existent déjà.

De façon générale, on peut dire que lorsque des demandes sont faites pour obtenir des services d'éducation en français en milieux ruraux, habituellement celles-ci proviennent des Franco-Albertains. C'est aussi un fait reconnu que le temps consacré à l'enseignement en français dans les juridictions qui offrent des programmes bilingues, est considérablement moindre que ce qui existe dans les juridictions urbaines. Même dans ces écoles où l'on offre le maximum permis par l'Article 150 (1) (a) de l'Acte scolaire (Bonnyville, Saint-Paul, Falher, Girouxville, Plamondon, Rivière-la-Paix, etc.) les programmes ne sont que partiellement et à divers degrés, disponibles au niveau élémentaire. Dans ces programmes isolés, alors que l'enfant progresse d'une année à l'autre, l'horaire consacré au français devient de plus en plus restreint de telle sorte qu'au niveau secondaire, l'étudiant ne recevra en français, que le strict minimum.

Dans plusieurs juridictions scolaires, desservant les francophones, on y offre très peu, ou pas du tout d'enseignement en français, conformément à l'Article 150 (1) (a) de l'Acte scolaire. Spirit River, High Prairie, le Comté de Saint-Paul, la Division scolaire de Bonnyville, Legal, Westlock, Hinton, voici autant d'exemples frappants de juridictions où les attentes des Franco-albertains ne sont pas satisfaites.

Le présent mémoire n'a pas pour but de disserter d'une manière négative, sur les intentions ou les attitudes des conseils scolaires ruraux. Toutefois, notre Association suggère que les formules de base des octrois, les frontières scolaires existantes et les structures administratives ne sont pas suffisamment flexibles pour permettre le rassemblement de groupes suffisants qui justifieraient l'établissement ou le maintien de programmes de qualité en français.

L'annonce qui fut faite le 10 novembre 1978 concernant l'augmentation d'octrois versés aux petites écoles et l'expansion des formules de subventions pour permettre l'inclusion des programmes bilingues peut être interprétée pour signifier que dorénavant certains fonds d'encouragement seront versés aux juridictions scolaires rurales. Ce programme aidera sans aucun doute les petites juridictions qui offrent présentement des programmes bilingues et dans ce sens, notre Association s'en réjouit.

Toutefois, nous craignons que ce nouveau programme comporte certaines difficultés qui peuvent en fait détruire l'esprit dans lequel il a été conçu.

La nouvelle clause, qui considère comme deux écoles une petite école où l'on enseigne en français et en anglais simultanément, peut encourager les conseils scolaires à augmenter leur programme actuel jusqu'à concurrence de 25 0/0 d'enseignement en français et ainsi, les inciter à refuser de coopérer avec les juridictions scolaires environnantes, où l'on offre un programme de qualité, d'après les stipulations des Règlements de l'Alberta 250/76, soit 80 0/0 en français.

De plus, ces nouveaux fonds peuvent permettre à certains conseils scolaires de maintenir des petites écoles, en dépit d'un nombre d'élèves très bas, élèves qui pourraient être intégrés dans les écoles avoisinantes où l'enseignement en français est de beaucoup supérieur. Dans un tel cas, ce sera encore plus difficile pour certaines écoles d'en arriver au "nombre magique".

Nous nous inquiétons également du fait que les critères nouvellement publiés excluent les juridictions où l'inscription totale dépasse 6,000. D'après cette formule, les programmes bilingues dans certaines juridictions urbaines ne sont pas éligibles. A titre d'exemple, citons la dixième année de Calgary et la quatrième de Lethbridge, où le nombre d'élèves inscrits dans une classe devrait être le facteur prédominant plutôt que le nombre total d'écoliers desservis par l'école ou par une juridiction scolaire.

A cause de ce qui précède, monsieur le ministre, nous nourrissons de sérieuses craintes que ces octrois aux petites écoles n'atteignent pas le but pour lequel le programme est institué, c'est-à-dire le développement et le maintien des programmes bilingues dans la province. Nous préfèrerions considérer ce programme comme une facette d'une approche plus globale à être annoncée éventuellement.

Lorsque nous référons à la question générale de la disponibilité de l'éducation en français, ou plus précisément à la suffisance des systèmes d'enseignement, nous ne pouvons ignorer les questions fondamentales du développement des programmes et la disponibilité des ressources didactiques. La disponibilité de guides pédagogiques et de matériels didactiques peut devenir l'élément principal dans la décision d'un conseil scolaire d'instituer, d'augmenter ou tout simplement de maintenir un programme bilingue.

Bien que nous reconnaissions que le personnel sous la direction de monsieur Phillip Lamoureux fasse tout ce qui est possible pour développer les programmes cadres dans les différentes disciplines enseignées en français, nous nous inquiétons du nombre de sujets pour lesquels aucun guide pédagogique n'existe en français. De plus, nous questionnons le fait que si peu de structures et de mécanismes existent pour distribuer l'information concernant ce qui est actuellement disponible en français et pour mettre en vigueur de façon efficace, les programmes qui ont déjà été institués.

Le 24 février 1978, le Premier Ministre Lougheed et vous-même annonciez conjointement que la somme de deux millions cinq cent mille dollars serait dépensée au cours des cinq prochaines années afin..."de tripler le personnel actuel au Ministère, pour assister les professeurs et les conseils scolaires à offrir l'éducation en français." 1

Le 24 mai 1978, lors d'une rencontre avec les représentants de notre Association, vous-même et les cadres de votre Ministère, le Dr. Hawkesworth, sous-ministre de l'éducation, nous faisait part que les structures pour l'intégration du nouveau personnel au sein du département avaient été formulées. Bien que 10 mois se soient écoulés depuis cette déclaration, nous ne percevons aucune différence significative dans les services en provenance du Ministère pour les programmes bilingues. Nous nous inquiétons vraiment du délai à incorporer ces changements nécessaires.

1- p 8 Déclaration conjointe du Premier Ministre Peter Lougheed et du Ministre de l'éducation Julian Koziak (le 24 février 1978)

L'ACCESSIBILITE AUX PROGRAMMES BILINGUES DEJA EN COURS

Bien que nous reconnaissions que notre Gouvernement ait fait certaines démarches pour améliorer la disponibilité de programmes de qualité en français, en instituant certains changements promis dans son programme à trois dimensions, la question de l'accessibilité à de tels programmes n'a pas encore été résolue. L'Association est sensible à la situation difficile dans laquelle se trouve les familles qui n'ont pas accès aux programmes en cours, soit parce qu'elles résident en dehors des frontières scolaires de la juridiction qui dispense un programme bilingue, ou encore parce qu'il n'existe pas de services de transport adéquats au sein de leur juridiction.

Pour bien illustrer ceci, permettez-nous de discuter

SUITE PAGE 9

certains cas où le problème de l'inaccessibilité a surgi et a été porté à notre attention. Dans certains cas, les litiges ont bien été identifiés et des actions probantes ont été entreprises, alors que dans d'autres, les problèmes, bien qu'aussi tangibles et pénibles, peuvent requérir plus d'étude de la part de toutes les parties concernées afin que des mesures justes et appropriées puissent être entreprises pour les résoudre.

Les problèmes que les parents de Fort Kent et de Bragg Creek ont eu à envisager, se sont manifestés lorsque ces parents demandèrent à leur conseil scolaire respectif de diriger leurs enfants à des écoles offrant l'enseignement en français. Le refus que reçurent ces requêtes reflète bien l'hésitation générale des conseils scolaires de perdre des élèves en faveur d'autres juridictions. Il nous semble que ceci provient des dures réalités économiques rattachées au financement de l'éducation publique en Alberta. Lorsqu'un conseil accepte de diriger des élèves à une école en dehors de sa juridiction, ceci signifie pour celui-ci une perte de revenues plutôt considérable. Ce qui revient à dire que dans un tel cas, les besoins éducatifs, culturels et linguistiques de l'enfant sont virtuellement sacrifiés en faveur de priorités économiques.

Parce que les parents de Fort Kent et de Bragg Creek décidèrent d'inscrire leurs enfants à des écoles offrant des programmes bilingues, à l'extérieur de leurs juridictions scolaires, et ceci en dépit du refus de leurs conseils respectifs de les y diriger, ils sont sujets à des représailles sous forme de refus de la part de ces derniers de prendre les initiatives nécessaires pour leur procurer un moyen de transport ou pour qu'ils obtiennent une allocation pour transporter eux-mêmes leurs enfants. De plus, ces familles sont sujettes à payer les rétributions scolaires exigées par le conseil-hôte. Dans le cas des parents de Bragg Creek, ces rétributions sont fort onéreuses.

Pour ce qui est du cas des parents résidant dans les environs de Morinville, qui tombe sous la juridiction de la Division scolaire de Strugeon, ceci a été partiellement résolu, après une longue période de démarches et de négociations. Présentement, les enfants inscrits aux programmes bilingues de la 1ère année à la 6e , inclusivement, sont dirigés à l'école ,Notre-Dame, appartenant à la juridiction de Thibault. Cependant, le Conseil scolaire de Strugeon a refusé de diriger les enfants bilingues aux écoles de Thibault, à compter de la 7e année, à cause du programme bilingue restreint qui est offert à Morinville, à ce niveau.

Le problème dans ce cas a deux aspects. Si le programme au niveau secondaire à Morinville ne s'est pas suffisamment développé comme programme bilingue adéquat pour se mériter la considération du Conseil de Strugeon, ceci est sans aucun doute attribuable au fait qu'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions à compter de la 7e année. Si tel est le cas, et si le Conseil de Thibault ne peut pas recruter des élèves en dehors de ses frontières, comment peuvent-ils, monsieur le ministre, aspirer à améliorer et à augmenter le programme qu'ils offrent présentement ? L'autre aspect du problème est encore plus alarmant. Ces enfants, qui sont actuellement inscrits aux programmes bilingues de la 1ère année jusqu'à la 6e, où iront-ils une fois qu'ils seront en 7e ? Le programme ne peut pas être renforci du haut d'un côté et étouffé à la base de l'autre.

Dans les villes, l'accès aux programmes bilingues au niveau élémentaire est restreint à ceux qui sont assez chanceux de résider à une distance raisonnable de l'école, ou encore à ceux qui peuvent se prévaloir d'un moyen quelconque de transport. Bien que certains conseils scolaires de Calgary et d'Edmonton essayent de sélectionner le site des écoles offrant ces programmes, pour arriver à servir le plus grand nombre possible de familles désirant une éducation bilingue, le choix final laisse toujours quelques familles en plan.

Bien des parents doivent tenir compte des problèmes posés par le transport avant de faire leur décision d'inscrire ou de ne pas inscrire leurs enfants aux programmes bilingues. Pour un certain nombre de familles, le système public d'autobus n'est pas du tout un moyen de locomotion adéquat. Dans certains cas, le voyage de la maison à l'école, et vice-versa, ne peut pas se faire, alors que dans d'autres, les correspondances et les traverses aux intersections s'avèrent très dangereuses. C'est alors que les parents doivent songer à transporter leurs enfants eux-mêmes dans leurs voitures. Pour plusieurs, cette perspective requiert du temps dont ils ne disposent pas toujours, ou est trop onéreuse ou même encore tout simplement impossible.

Parce que les écoles élémentaires dans les villes sont habituellement situées à des distances raisonnables, on n'a pas donné beaucoup de considération à instituer des provisions adéquates pour le transport des élèves en bas âge, résidant à de bonnes distances. Nous insistons que si l'accès aux écoles offrant l'éducation en français doit être assuré, il devrait y avoir un programme provincial d'octrois, dont le but spécifique serait de procurer le transport approprié aux enfants qui vivent au-delà des distances normales de l'école qu'ils fréquentent.

La question d'accessibilité dans la région de Falher-Rivière-la-Paix est sans doute la plus complexe et par conséquent la plus difficile à résoudre. Le défi de trouver une solution équitable au problème auquel les parents et les éducateurs à tous les paliers, ont à faire face, requiert énormément de bonne volonté et une grande coopération de la part de tous ceux qui y sont impliqués.

Bien que l'enseignement en français soit dispensé à différents degrés dans la plupart des écoles qui servent la population francophone, à l'accès à un programme en français, de la maternelle à la 12e inclusivement n'est pas une possibilité éventuelle. Selon nous, les rivalités communautaires, les frontières scolaires et les facteurs historiques sont tous autant d'obstacles de grande importance tant pour la population francophone que pour la population anglophone qui habitent la région de la Rivière-la-Paix. Il semble de plus en plus évident qu'avant de tenter de solutionner ces problèmes, une étude approfondie des besoins de la population en totalité devrait être faite par le Ministère et secondée par tous les conseils scolaires impliqués. L'expérience nous a appris que nous ne pouvons pas espérer que les gens d'une région puissent résoudre la question de l'accessibilité aux écoles offrant des programmes en français ou en anglais, à moins que ces conseils soient vraiment consentants à coopérer et à moins qu'ils aient des données précises à suivre, pour qu'une telle entreprise de coopération puisse fonctionner avec succès.

CONCLUSION

Nous avons décidé, monsieur le ministre, de ne pas faire, avec la présente, de recommandations spécifiques pour tenter de résoudre les problèmes reliés à la disponibilité des programmes bilingues et à l'accessibilité aux écoles ou se donne l'enseignement en français. Les recommandations que nous avions faites dans notre mémoire du 8 février 1978, transigent justement avec les problèmes exposés dans ce document. De plus nous sommes confiants que dans l'optique de l'engagement pris par notre gouvernement pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des écoles bilingues, le Ministère de l'éducation saura répondre aux questions soulevées ci-devant.

Le visage du scoutisme en Alberta

L'Association des Scouts du Canada, District de l'Alberta, a fait beaucoup de progrès depuis les derniers mois et l'avenir du scoutisme francophone est d'autant plus prometteur.

L'Association a presque doublé le nombre de jeunes scouts dans la province depuis le printemps dernier. L'expansion s'est fait surtout dans la région d'Edmonton avec la fondation du groupe Notre-Dame de Lourdes (Edmonton ouest) au mois d'octobre 1978, et avec l'établissement de deux nouvelles unités dans le groupe St-Thomas (Edmonton sud).

La région de St-Paul a établi un comité de parents en octobre dernier et présentement, trois personnes suivent un stage de formation pour commencer des unités scoutes en septembre, 1979.

La paroisse de Donnelly a établi un comité de parents le 24 janvier 1979. Les membres du comité sont à la recherche de candidats pour devenir animateurs d'unités scoutes. Ceux-ci pourront assister au stage de formation qui débutera le 9 février dans cette région et ils seront prêts à commencer des unités scoutes en septembre 1979.

Présentement, un travail de recherche se fait à St-Albert et à Fort McMurray. L'A.S.C. espère que ces démarches mèneront à l'établissement de d'autres unités scoutes dans ces régions.

L'Association des Scouts en Alberta n'a pas seulement augmenté le nombre de scouts mais elle a réussi à améliorer la qualité de l'animation au niveau de l'unité scoute. Tous les responsables d'unités sont des animateurs formés qui connaissent bien la méthode scoute et presque tous les assistants aux équipes d'animation sont aussi des animateurs formés ou ils sont des personnes en train de suivre le stage de formation.

Il sera donc possible en septembre prochain de commencer de nouvelles branches scoutes. C'est-à-dire jusqu'à maintenant, l'Association offrait le scoutisme principalement aux jeunes âgés de sept à douze ans à cause d'un manque d'animateurs formés. En septembre, on prévoit pouvoir commencer des unités d'Eclaireurs et des unités d'Eclaireuses (jeunes de 12 et 13 ans) dans d'autres régions que Rivière-la-Paix et Bonnyville. Eventuellement, le scoutisme francophone en

SUITE PAGE 8

Le français: ça va?

PIERRE MONOD

Hier, un de mes étudiants m'a arrêté avec un sourire ironique me disant: "Pourquoi que je devrais changer mon français; quand j'invite une fille d'assister au théâtre ou d'aller à une danse, je sais bien qu'est-ce que c'est qu'il faut lui dire." Je lui ai demandé s'il allait voir un film français. "Ben non, 'elle' est anglaise ! la fille! " C'est dommage car il aurait pu améliorer son français de façon plus vivante qu'en lisant mes chroniques.

Ce garçon a pourtant des ambitions; il fait l'université, il aura bientôt fini et il espère trouver une place qui le conduise assez vite parmi les cadres directeurs d'une grosse entreprise. Sans doute, pour ses patrons, le fait qu'il soit "bilingue" sera aussi un avantage. Mais, soyons honnête, s'il n'améliore pas sa langue pour pouvoir prendre une part active à des pourparlers ou à des conférences, il ne lui restera que le secours de "switcher" à l'anglais.

Plus les relations entre régions, entre pays, se développent, plus notre terre se rétrécit et plus nous sommes appelés à entrer en contact avec des gens de partout, ce qui signifie à avoir recours à toutes nos connaissances. Avoir un titre universitaire, c'est bien, mais ne pas savoir sa langue, c'est se mettre en position d'infériorité vis-à-vis de ceux avec qui l'on traite.

Remplaçons donc ce "pourquoi que je devrais..." par "pourquoi est-ce que je devrais..." ou plus simplement "pourquoi devrais-je...". En français, le plus court, c'est le mieux, "... j'invite une fille d'assister au théâtre..." doit se dire "J'invite une jeune fille à aller au cinéma." Quant à "... d'aller à une danse..." Comme il ne va pas danser qu'une seule fois, il vaudrait mieux employer: "... à aller danser." La semaine dernière, quand j'ai parlé du "qu'est-ce que c'est que", je ne pensait pas retomber si vite sur une phrase telle que: "je sais bien qu'est-ce que c'est qu'il faut lui dire". Allons, simplifions encore une fois: "Je sais bien ce qu'il faut lui dire." N'est-ce pas ? Et puis finis, finis les: "Je ne comprends pas qu'est-ce que c'est qu'il a "ou "Qu'est-ce que c'est qu'il y a à manger, ce soir? " ou encore "Tu sais qu'est-ce que c'est qu'il veut?" N'est-ce pas aussi facile de dire: "Je ne comprends pas ce qu'il a." ou " Qu'est-ce qu'il y a à manger? " ou enfin "Tu sais ce qu'il veut? "

Nous avons parlé à maintes reprises des prépositions qui suivent un verbe. C'est un autre des vilains cadeaux que nos amis anglais nous ont fait. Vous vous souvenez de la phrase célèbre qui symbolise la politesse française: "Messieurs les Anglais, tirez les premiers! " Et bien, il y a des siècles que nous laissons Messieurs les Anglais, tirer sur notre langue. Et là, je refuse d'être poli. C'est à nous d'expulser les "inviter de " au lieu de "inviter à", "chercher à" comme dans "Je lui chercherai chez elle" au lieu de "chercher"; "Je la chercherai chez elle", "demander pour" au lieu de "demander": "Elle a demandé un rendez-vous à l'infirmière."

Je questionne un autre étudiant sur son travail — il sera pharmacien — et ce qui l'a poussé à le faire. Il me répond qu'il a toujours "aimé de faire " des mélanges, c'est ce "qu'il" se souvient quand il était petit. On dit "aimer" et pas "aimer de "; "se souvenir de" et pas "se souvenir"; donc, "Il aimait faire des mélanges et c'est ce dont il se souvient..." Il ajoute que son travail actuel consiste "de" faire des analyses... Non! ... "consiste à faire" des analyses ! Il continue: "Nous restions près d'un laboratoire et les premières images que je peux penser, c'est que je regardais curieusement à ces hommes en blanc." Encore et toujours, les prépositions: "... les premières images auxquelles je peux penser (penser à) c'est que je regardais curieusement ces hommes (jamais: "regarder à", du moins pas dans ce sens.)

J'allais oublier de signaler qu'on ne "reste" pas à un endroit dans le sens d'y demeurer; cet étudiant habitait près d'un laboratoire. On dira: "Je resterai avec toi jusqu'à cinq heures." ou même "il déménage au Manitoba mais ce n'est pas avec l'intention d'y rester." "Il habite Camrose mais il n'y restera pas".

Et puisque j'ai parlé "chiffre", terminons par deux détails. Il est juste de dire: "Cinq heures et quart", "cinq heures et demie" mais faux d'employer: "cinq heures moins quart". On dit: "cinq heures moins le quart" ou "cinq heures moins un quart". Attention aussi à la différence entre: "trois demi-livres" et trois livres et demie" Ayons à coeur de mieux parler, de mieux écrire et, pourquoi pas? de lire quelques revues ou quelques livres en français, c'est le "fun" aussi !



SUITE DE PAGE 7

Alberta rejoindra la jeunesse de sept ans à dix-sept ans.

L'Association des Scouts en Alberta a agrandi son équipe de formation pour répondre aux besoins des régions et présentement, elle est en train de reviser le programme de formation pour répondre d'autant plus efficacement à l'expansion.

Les comités de parents des différentes régions prennent à coeur leurs responsabilités et ils font un bon travail pour assurer la continuité et la qualité du scoutisme dans leur région. Il existe une bonne coordination entre les animateurs d'unités et les comités. Tous travaillent pour un même but, le jeune.

L'Association des Scouts a comme but principal d'aider les jeunes à devenir de bons citoyens, en cultivant leur santé, en formant leur caractère, en développant leur compétence pratique, en les initiant au service des autres et à la vie en société, et en guidant leur recherche personnelle du Seigneur.

Pour atteindre son but, l'Association propose l'utilisation de méthodes actives, où les jeunes sont amenés à s'intéresser et à participer à leur propre formation. Selon les modalités qui varient avec les divers niveaux d'âge, elle leur propose de concevoir et de réaliser eux-mêmes des activités à leur goût, ce qui les amènera à explorer et à développer des techniques variées. Elle leur apprend à s'auto-évaluer et à évaluer leur action de façon à découvrir les exigences d'une discipline personnelle et d'une loi librement consentie, envers lesquelles ils s'engagent graduellement au cours de leur évolution. Tout ceci se fait au sein de groupes et d'équipes dont les jeunes sont eux-mêmes responsables, sous la supervision et l'animation de chefs adultes. Le cadre privilégié de ces activités est le plein air. Un effort pastoral est fait pour jeter sur ces activités la lumière de l'Evangile.

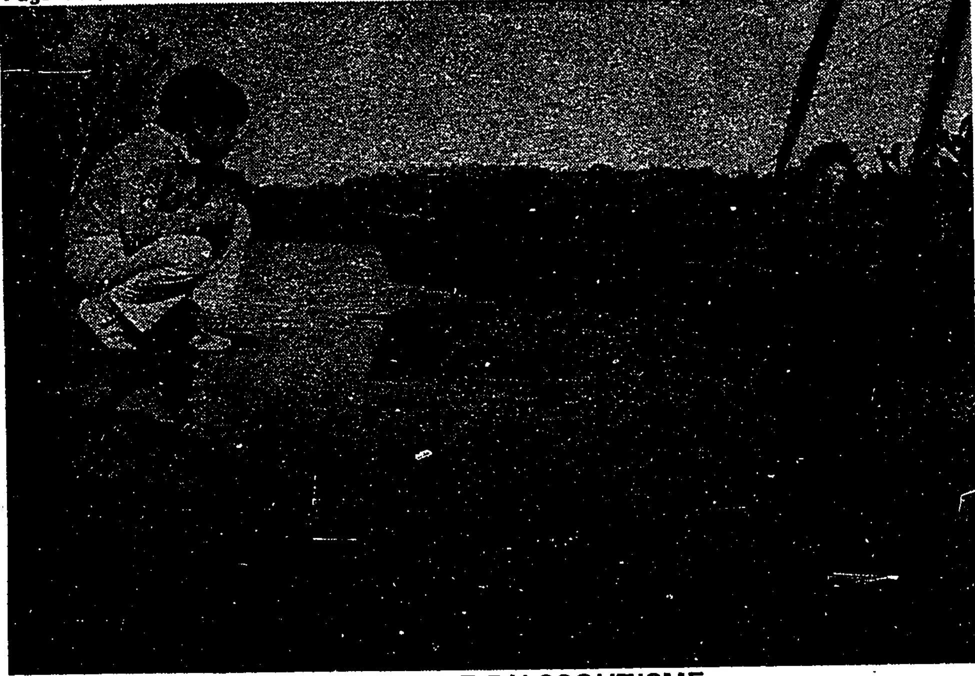
DIFFICULTES: français/anglais

TEST 15

1. On my return from Japan
2. On the other side of the river
3. Out of print (book)
4. Only they can do it
5. On the fourth of August
6. In the year 1856
7. On the radio, they explained everything
8. On leave
9. Be careful
10. Perhaps Mary will come tonight
11. Call them right away
12. You cannot trust them any longer
13. Put them back into the drawer
14. Provided they come in time for once
15. Put it in writing
16. Stop writing such words
17. Prevent them from fighting again
18. Right in the middle of the play
19. Rich enough to travel by place
20. Please, return in half an hour

Score__________per cent

1. A mon retour du Japon — lors de mon retour du Japon — lorsque je suis revenu du Japon.
2. De l'autre côté de la rivière.
3. Epuisé.
4. Eux seuls peuvent le faire — il n'y a qu'eux qui puissent le faire — ils sont les seuls à pouvoir le faire.
5. Le 4 août — le quatrième jour du mois d'août.
6. En 1856 — en l'an 1856 (ou en lettres).
7. A la radio, ils ont tout expliqué.
8. En congé — en vacances — en permission.
9. Faites attention — prenez garde — soyez sur vos gardes.
10. Peut-être Marie viendra-t-elle ce soir — peut-être que Marie viendra...
11. Téléphonez-leur (donnez-leur un coup de fil, appelez-les) tout de suite.
12. Vous ne pouvez plus vous fier à eux — avoir confiance en eux.
13. Remettez-les dans le tiroir.
14. Pourvu qu'ils viennent (arrivent) à temps pour une fois.
15. Mettez-le par écrit.
16. Cessez d'écrire de tels mots — arrêtez d'écrire des mots comme ceux-là.
17. Empêchez-les de se battre une autre fois (de nouveau, encore).
18. Au beau milieu de la pièce — en plein milieu de...
19. Assez riche pour voyager en avion — en aéroplane.
20. Veuillez revenir dans une demi-heure — retournez dans une demi-heure, s.v.p.



LA SEMAINE INTERNATIONALE DU SCOUTISME

Dans le cadre de l'Année de l'Enfant, les Scouts du district de l'Alberta se joignent aux 15 millions de scouts répartis dans plus de 108 pays, pour confirmer leur croyance en l'Enfant.

Nous profitons aussi de l'occasion pour ouvrir la Semaine internationale du SCOUTISME en rappelant que les enfants d'aujourd'hui formeront la société de demain.

Le scoutisme permet à plus de 30,000 jeunes francophones dans neuf des dix provinces canadiennes de prendre leurs responsabilités dans des actions concrètes qui les intéressent.

Ces jeunes scouts apprennent à vivre ensemble, à se soucier des autres, surtout des moins privilégiés qu'eux.

Ils apprennent à protéger l'environnement, non à le détruire. Ils apprennent à devenir de bons citoyens.

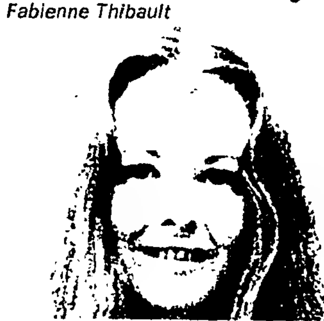
Le scoutisme, c'est "la grande aventure" des Enfants d'aujourd'hui... qui ont besoin de l'aide d'adultes.

Si comme nous, vous avez confiance en EUX... aujourd'hui pour demain, avez-vous un peu de temps à leur consacrer ? Etes-vous prêts à découvrir de nouveaux amis?

Si oui, vous pouvez nous rejoindre en téléphonant au Bureau de l'Association des Scouts, District de l'Alberta, tél: 424-3683.



Fabienne Thibault



Louise Forestier



Quatre spectacles animés par Monique Leyrac

Paul Piché



Michel Conte



Ici Radio-Canada

Programme de la télévision

Semaine du 17 au 23 février 1979

Volume 13 numéro 8

supplément : 4 pages

samedi

17 février

8h00 **L'ECOLE DE SKI DE RANDONNÉE SUN LIFE**
De Banff. Narrateur: Gaétan Montreuil.

8h30 **PASSE-PARTOUT**
Emission du ministère de l'Education du Québec.

9h00 **CANDY**
«Le Rodéo».

9h30 **LES AVENTURES DE PINOCCHIO**
Série réalisée par Luigi Comencini, avec Andrea Balestri, Gina Lollobrigida et Nino Manfredi.

10h00 **MORDICUS**
Films documentaires réalisés par Louis Ricard. Rech.: Louise Spickler et Jacques Bonin. Texte. Pauline Couture. Narratrice: Michèle Magny. «Les Gymnastes». Un groupe de 13 gymnastes s'entraîne au gymnase de l'école Gérin-Lajoie d'Outremont: poutre, exercices au sol, etc. (dernière).

10h30 **LES HEROS DU SAMEDI**
Volleyball. Comm.: Raymond Lebrun Analyste: Claude Pelletier. Réal.: Jacques Bérubé.

11h30 **TÉLÉJEANS**
Chroniqueur: Dominique Arel. Anim.: Jacques Lemieux. Rech.: Diane England et Elisabeth Gagnon Réal.: Jean-Luc Paquette et Max Cacopardo.

12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
Animateur: Jean-Marc Poliquin. Rédacteur en chef: Gaétan Deschênes. Journaliste: Noël Gauthier. Réal.: François Tran.

13h00 **LA COURSE AUTOUR DU MONDE**
Concours permettant à huit jeunes francophones de filmer pendant six mois les sujets de leur choix sur chacun des continents. Anim.: Alain Stanké. Réal.: Henri Parizeau. «Epreuve ultime».

14h00 **FEMME D'AUJOURD'HUI**
«Colette». Interview de Françoise Faucher avec Michèle Sarde, écrivain et prof. de littérature française à Washington, et auteur de «Colette, libre et entravée». Rech.: Catherine Commandeur. — «L'Art de s'habiller», avec Marielle Fleury. — Madeleine Arbour nous parle de ses «réchauffe-coeur». «Le Développement hormonal de l'adolescent et ses besoins de santé», avec Dr Jean Wilkins. Rech.: Nicole Gilbert-Champagne. Anim.: Aline Desjardins. Réal.: Jeannette Tardif.

15h00 **DÉCLIC**
Spectacle de mime décrivant le monde qui nous entoure.

15h30 **CINÉ-JEUNESSE**
Tintin: le Crabe aux pinces d'or. Bandes dessinées réalisées par Ray Gossens. Les hommes d'équipage du Karaboudjan droguent le capitaine Haddock et le gardent captif. Ils se servent du bateau pour faire de la contrebande de diamants (Belge).
Pur-sang. Un poulain que l'on destine aux courses (Can.).

17h00 **BAGATELLE**
«Caliméro et la justice». «Toffsy»: «Les Voleurs de chien et l'herbe musicale». «Les Merveilleuses Histoires du professeur Kitzel»: «Le Minitoc et le Merrimac». «Linotte et Finaud»: «La Soucoupe volante». «Lotte Reneiger»: «La Cigale et la fourmi». «Monsieur Magoo». «Mini-Proutt»: «Le Ballon volant». «Pouf et Riqui». «Bugs Bunny». «Les Voyages de Tortillard»: «Un OVNI, c'est gentil».

18h00 **LA SOIREE DU HOCKEY**
Au Forum de Montréal, les Capitals de Washington rencontrent les Canadiens. Reporters: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.

20h30 **HEBDO–SAMEDI**
Animateur: Achille Michaud. Revue de presse: Claude Bisaillon. Réal.: Michel Beaulieu

21h30 **LA FEMME BIONIQUE**
«Quand l'amour s'en mêle».

22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

22h45 **DERNIERE EDITION**

23h00 **LES AFFAIRES DE L'ETAT**

23h10 **LES JEUX D'HIVER DU CANADA**
Faits saillants de la journée. Comm.: Guy Ferron, Claude Quenneville, Camille Dube et Pierre Dufault. Réal.: Jacques Viau.

23h30 **CINEMA**
Le Gitan. Drame réalisé par Jose Giovanni, avec Alain Delon, Annie Girardot et Maurice Barrier. Pour subvenir aux besoins de son clan, un gitan commet des hold-up. Ses vols nuisent à un perceur de coffres-forts (Fr.-It. 75).

dimanche

18 février

8h30 **PASSE-PARTOUT**

9h00 **WICKIE**
Dessin animé réalisé par Alois Schardt et Josef Göhlen. «Le Trésor d'Halvar». Le village de Flake est attaqué au moment où les Vikings reviennent d'une expédition. Wickie a l'idée d'utiliser un filet suspendu entre des falaises et rempli de cailloux qu'il lancera aux pirates.

9h30 **GRISU, LE PETIT DRAGON**
La vie de deux dragons: le père, Fumé, et son fils, Grisu. «Le Roi de la circulation».

9h45 **UNE FLEUR M'A DIT**
Des fleurs marionnettes invitent les jeunes et leurs amis à des fêtes. Textes: Henriette Major. Musique: Mario Bruneau. Voix de Jacques Thisdale, Armand Labelle et Yolande Michot. Manipulateurs: Pierrette de Lierres, Guy Beauregard et André Laliberté. Marionnettiste: Hélène Falcon. Réal.: Réal Gagné. «La Vieillesse et l'expérience».

10h00 **LE JOUR DU SEIGNEUR**
De la paroisse St-Benoit-Abbé, diocèse de Hull. Réal.: Jean-Marc Trépanier, CBOFT-Ottawa.

11h00 **A COMMUNIQUER**

12h00 **JEUX D'HIVER DU CANADA**
Faits saillants. Comm.: Guy Ferron, Claude Quenneville, Camille Dubé et Pierre Dufault. Réal.: Jacques Viau.

14h00 **INTERLUDE**

14h30 **FRANCOPHONISSIME**
Jeu-questionnaire sur la langue française. Avec la participation des pays de la Communauté des Télévisions francophones: la Belgique, le Luxembourg, la France, la Suisse, Monte-Carlo et le Canada représenté par Raymond Charette. Anim.: Jean-Pierre Cuny. Réal.: Jean-Claude Delannoy.

15h00 **LA SEMAINE VERTE**
Dossier: les implications de Rexfor dans l'industrie forestière. Comm.: André Laprise. Réal.: Jean-Guy Landry. — Chronique horticole: l'entretien du dieffenbachia, avec Gilles Domaine. — Commentaires sur l'actualité agricole. Assemblée annuelle de la fédération canadienne des agriculteurs, avec François Dallaire. Animateur: Yvon Leblanc. Réal.: Jean-Guy Landry, Madeleine Lafrance, Gilles Perron et Denis Faulkner.

16h00 **SONS ET IMAGES**

16h30 **AUX FRONTIERES DU CONNU**
L'Ethologie (2e de 3). «Le Comportement sexuel et les sociétés animales». Les organisations sociales chez les animaux. Inv.: MM. Rémi Chauvin et Sylvien Venet, Université de Paris, et Jacques Lecomte, Centre national de recherches agronomiques. Narrateur: Marc Fillion. Interviewer: Paul-Emile Tremblay. Réal.: Jean Martinet. **Reprise demain 23 h 40.**

17h00 **SECOND REGARD**
Animatrice: Myra Cree. Réal.: Alain Grothé.

18h00 **HEBDO-DIMANCHE**
Animateur: Jean Ducharme. Interviewer: Denise Bombardier. Réal.: Michel Beaulieu.

19h00 **CHEZ DENISE**
Téléroman écrit et interprété par Denise Filiatrault. Avec Benoit Marleau, Françoise Berd, Roger Joubert, Louisette Dussault, Paul Berval, Jean Perraud, Jean-Bel-zil Gascon, Paul Dion et Rose Ouellette. «Le Divorce». Denise demande le divorce à son mari de qui elle est séparée depuis 2 ans. Pour activer les procédures,

Les Arrivants... habitants d'un nouveau monde
le 18, 20 h 30

«1911: les Danois»

Les téléspectateurs qui ont vu et aimé les épisodes de la série **les Arrivants... habitants d'un nouveau monde** savent à quel point ces films sont intéressants aussi bien au plan de l'histoire qu'à celui de la psychologie. En effet, au cours des différents épisodes, consacrés aux Amérindiens, aux Français, aux Anglais, aux Ecossais, aux Ukrainiens, on a pu constater combien l'adaptation à notre climat, comme à notre société naissante, a été difficile.

De ce point de vue surtout, l'épisode intitulé *1911: les Danois*, qui sera présenté aux **Beaux Dimanches** le 18 février à 20 h 30, est particulièrement significatif.

Cette fois, c'est la jeune Karia Nielsen qui vient raconter l'histoire de ses parents, Hans et Camilla. Ces derniers, après leur mariage au Danemark, ne réussirent pas à s'établir vraiment dans leur pays. C'est pourquoi, au reçu de lettres enthousiastes du frère de Hans, installé au Canada, ils décidèrent de tenter leur chance en Amérique. Mais Camilla, très réticente, avait fait promettre à son mari qu'ils retourneraient dans leur pays d'origine s'ils ne réussissaient pas à s'adapter à ce monde nouveau.

Ainsi, après avoir erré un peu aux Etats-Unis, ils se fixèrent finalement au Nouveau-Brunswick. Tout d'abord dans un quartier danois sis au nord de la province et, par la suite, dans la ville agricole et forestière de Plaster Rock.

Cependant, à peine arrivés, ils s'aperçoivent qu'ils habitent en fait une petite bourgade entièrement dominée par la «Donald Fraser Pulp and Paper Company».

Le film, fort bien fait, et très agréable à voir à cause d'indéniables qualités picturales, nous montre avec délicatesse et subtilité le conflit qui naît entre les deux époux. Tout apparaît hostile à Camilla: le travail dur et difficile à obtenir, l'habitat très primitif, la rusticité des moeurs des gens de l'endroit, l'hiver qui n'en finit plus... Elle ne cesse de rêver à la douce vie socio-culturelle de son Danemark natal. En revanche, plus souple, Hans demeure persuadé qu'il pourra enfin réaliser ses ambitions au Canada. Il se fait vite et facilement des amis et finit par s'imposer comme métayer, de qui dépendent une vingtaine d'hommes. Camilla, enceinte de son premier enfant, se résignera et acceptera de rester...

1911: les Danois, dans la série **les Arrivants.. habitants d'un nouveau monde**, est commandité par la Compagnie Pétrolière Esso Impériale Limitée. Producteurs: Pat Ferns et Richard Nielsen. Producteur délégué: Gordon Hinch. Scénario: Timothy Findley, d'après une histoire de Richard Nielsen. Réalisation: Eric Till.

R.H.





elle prend à son compte l'accusation d'adultère. Réal.: Pierre Gauvreau.

15h30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: Monique Leyrac. 1re de 4. Inv.: Fabienne Thibault chante un extrait de «Starmania»: Paul Piché et Louise Forestier jouent une scène de «Sainte-Carmen-de-la-Main» de Michel Tremblay: Michel Conte chante et danse avec Monique Leyrac: John Stanzel et Monique Leyrac dans un numéro de danse à claquettes; Jeff Lamothe, compositeur, interprète une chanson. Monique Leyrac nous présente la chanteuse Marie Bélanger. Chorégraphie: Frank Reager. Réal.: Marcel Collet.

20h30 LES BEAUX DIMANCHES
Les Arrivants... habitants d'un nouveau monde (6e de 7). «1911: les Danois». Camilla et Hans Nielsen abandonnent leur vie élégante au Danemark, afin de s'établir au Nouveau-Brunswick. Après s'être adaptés à leur nouvelle vie, ils demeurent nostalgiques. Scénario: Timothy Findley, d'après l'oeuvre de Richard Nielsen. Réal.: Eric Till. Prod.: Nielsen-Ferns inc.

21h30 LES BEAUX DIMANCHES
La Parapsychologie. Comment les sensitifs et les parapsychologues expliquent-ils leurs «pouvoirs» paranormaux: Inv.: Pierre V. Adam, sourcier: Alex Tanous et Gérard Croiset, médiums; Dr Hans Bender, de Fribourg-en-Brisgau; Charles Tart, U. de Californie; Dr Jean Dierkens, de l'Université Mons, Belgique; Louis Bélanger, U. de M.; John Hasted, U. de Londres; Matthew Manning, médium; Ray Hyman, U. de l'Oregon; Dr Charles Honorton, Maïmonides Medical Center, New York; Karlis Osis, American Society for Psychical Research New York; Elisabeth Rauscher, U. Berkley, et John Hasted, U. de Londres. Anim. et int.: Donald Dodier. Rech.: Jean-Denis Dubois. Réal.: Hélène Robert.

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

22h45 DERNIERE EDTIION

23h00 CINE—CLUB
La Maman et la putain. Drame réalisé par Jean Eustache, avec Bernadette Lafont, Françoise Lebrun et Jean-Pierre Léaud. Un jeune homme cultivé parle beaucoup mais ne fait rien. Il loge chez une amie et rencontre une jeune femme dont il devient l'amant. Les deux femmes sympathisent et se liguent un moment contre lui (Fr.).

lundi

19 février

9h00 EN MOUVEMENT
Est-il normal de suer au cours de l'exercice? Anim.: Raymond Gagnon. Part.: Lise.

9h15 LES ORALIENS
Avec Lisette Anfousse, Serge L'Italien et Hubert Gagnon. Production: Radio-Québec. «A la recherche de la goutte d'eau».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 UNE FENÊTRE DANS MA TÊTE
Spectacle sur l'exploitation des quatre éléments: eau, terre, air et feu, et les trois règnes: animal, végétal et minéral. Texte: Raymond Plante. Avec Pauline Martin et Yvan Ponton. Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier.

10h15 VIRGINIE
Avec André Cailloux, Louise Gamache et Danielle Schneider. Réal.: Raymond Pesant. «Histoire de Virginie».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Décoration d'intérieur», avec Madeleine Arbour. Une maison: planification d'une salle à manger et d'un salon. Priorités: confort et atmosphère. «La Chaîne haute fidélité», avec Pierre Charest, électronicien. Les haut-parleurs: nombre requis; utilisation; puissance, qualité. Anim.: Lise Massicotte. Réal.: Marcel Lamy.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
L'endive bruxelloise, avec le chef Pierre Vaillon. La culture des endives, avec J.-Claude Vigor.

11h30 HAROLD LLOYD

12h00 VERS L'AVENTURE
Histoire d'un garçon, Mebratu. «La Fuite».

12h30 LES COQUELUCHES
Du Complexe Desjardins. Anim.: Guy Boucher et Gaston L'Heureux. Dir. mus.: Léon Bernier. Inv.: France Castel, Pière Senécal, Céline Côté et François Léveillée. Réal.: André Morin. Coord.: Alex Page.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL
Lecteur: Géralde Lachance.

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Invitée: Edwidge Feuillère qui s'entretiendra avec Françoise Faucher de la pièce «Le Bateau pour Lipaïa» d'Arbouzov, dont elle est la vedette du 19 au 24 février à Montréal. Anim.: Louise Arcand. *Rech.: Françoise Faucher. Réal.:* Louis-Philippe Beaudoin.

14h30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
«La Solitude». Inv.: Soeur Annette Harton, Missions de Notre-Dame-des-Anges; M. Gérard Boissonneau, ex-trappeur de Windsor, et Mme Béatrice Dubois, de Sherbrooke. *Anim.: Georges Dor.* Rech. et réal.: Christine Guillemette, CKSH-Sherbrooke.

15h30 AU JARDIN DE PIERROT
«Les Ustensiles».

15h45 LES CHIBOUKIS
«Les Chiboukis flottent» (2e).

16h00 BOBINO
Avec Guy Sanche. Voix de Christine Lamer. Textes: Michel Cailloux. Réal.: Thérèse Dubhé.

16h30 LE GUTENBERG
Texte: Pierre Duceppe. Réal.: Hubert Blais. «Les Pommes surprises».

17h00 L'HEURE DE POINTE
Magazine animé par Winston *McQuade et Pauline Julien.* Chronique du lundi: les arts visuels, avec Jean-Louis Robillard et les *disques, avec Benoît* L'Herbier. Dir. musicale: Cyrille Beaulieu. Réal.: André Desbiens. Séquences filmées: Louis Arpin. Coord.: Jacques Demers.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 COSMOS 1999
En vedette: Martin Landau, Barbara Bain et Catherine Schell. «Les Directives de Luton». Une nouvelle petite planète à l'horizon: serait-elle habitable?

20h00 TERRE HUMAINE
Téléroman de Mia Riddez-Morisset. Avec Jean Duceppe, Guy Provost, Dorothée Berryman, Serge Turgeon, Marjolaine Hébert, Jean-Jacques Desjardins, Louis de Santis, Lizette Dufour, Robert Desroches et Roger Guertin. Les conseillers ont refusé la démission d'Antoine. Léandre a une faveur à demander à Antoine, mais veut l'avis de Jeanne. Réal.: Yvon Trudel.

***20h30* LES JORDACHE**
Début.
Drame réalisé par David Greene, d'après le roman d'Irwin Shaw. Avec Peter Strauss, Nick Nolte et Susan Blakely. **1re de 11**: Rudy et Tom Jordache, fils d'une famille d'émigrants, se disputent l'attention de leur père. Rudy est ambitieux et entreprenant. Tom est un vaurien. Julie, fiancée de *Rudy, veut quitter la ville.*

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h00 DERNIERE EDITION

23h20 LES JEUX D'HIVER DU CANADA
Faits saillants. Comm.: Guy Ferron, Claude Quenneville, Camille Dubé et Pierre Dufault. Réal.: Jacques Viau.

23h40 AUX FRONTIERES DU CONNU
Reprise de l'émission du dimanche 18 février à 13 h 30.

24h10 UN PAYS, UN GOÛT, UNE MANIÈRE

24h40 CE DIABLE D'HOMME
3e: «Emile contre Frédéric». Traqué, Voltaire se retire à Cirey. Il reçoit une invitation de Frédérick, prince héritier de Prusse. Emilie s'y oppose farouchement. Avec Denis Manuel, Claude Dauphin, Georges Descrières, Martine Sarcey, Roger Carel et Geneviève Grad. Réal.: Marcel Camus.

mardi

20 février

9h00 EN MOUVEMENT
«Taille». Le point, une douleur au cours de l'exercice.

9h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
«Centour... au cube».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 ANIMAGERIE
«Le Cochon» (3e de 5).

10h15 MINUTE MOUMOUTE!
«Le Gâteau au chocolat». «Lune ronde, lune blanche». «Le Pipeau». «En avant la musique».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Hygiène capillaire», avec Pierre Ladouceur. L'importance de la coupe; le ciseau ou le rasoir; fréquence. «Référence-express»: Fédération des femmes du Québec. «La Protection de la jeunesse», avec Jacques Tellier. Rôles et fonctions du directeur de Protection de la Jeunesse, du Comité et du Tribunal de la Jeunesse dans la nouvelle loi 24.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Cuisine mini-budget: gâteau aux épices, avec Claudette Taillefer. Bricolage: table de nuit pour enfants, avec Claude Paré.

11h30 LE MONDE EN LIBERTÉ
«Au coeur des Rocheuses».

12h00 LASSIE
«Une piste mortelle» (2e). Lassie protège le chien blessé tandis que le cougar et le jaguar se livrent un combat sans merci.

12h30 LES COQUELUCHES
Inv.: Roger Doucet, Clairette et Georges Coulombe. Réal.: Jean Boisvert.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Le 3e chapitre du rapport «Pour les Québécoises: Egalité et indépendance», produit par le Conseil du statut de la femme, portant sur «La famille: lieu premier de la division du travail en fonction des sexes» Rech.: Minou Petrowski. Réal.: Fernand Ippersiel.

14h30 CINEMA
Columbo: Accident. Policier réalisé par Edward M. Abrams, avec Peter Falk. Un jeune homme élimine un oncle qui voulait le déposseder de ses droits dans l'industrie familiale (USA).

16h00 BOBINO

16h30 LES CONTES ORIENTAUX
Textes de Maria T. Daoust. Narratrice: Christiane Delisle. Musique: Pierre Leduc. «Le Son de la flûte au clair de lune». Réal.: Jean Picard.

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du mardi: le cinéma, avec Nathalie Petrowski. Réal.: Jean Rémillard.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 LE MONDE DE DISNEY
«Les Mésaventures de cinq jeunes Yankees» (1re de 2).

20h00 GRAND-PAPA
Téléroman de Janette Bertrand. Avec Jean Lajeunesse, Guy Godin, Catherine Bégin, Ronald France, Marie-Odette Guimont, Nathalie Naubert, Lenie Scoffie et Lucie Saint-Cyr. Marguerite, après avoir passé une mammographie, *apprend qu'elle doit subir une* biopsie. Réal.: Maude Martin.

20h30 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. Avec Jean Besré, Angèle Coutu, *Margot Campbell, Mario Verdon, Fernande Giroux et Valérie Gagné.* Marie-Josée est nommée correspondante à Québec. Elle a loué sa maison à une chanteuse, Juliette Rémi. Réal.: Rolland Guay.

21h00 TÉLÉMAG
Animateur: Pierre Nadeau. Rech.: Claudette Bastien-Lenihan. Reporters: René Ferron, Patrice Julien, René Mailhot, Daniel Pinard, Madeleine Rousseau et Ri-

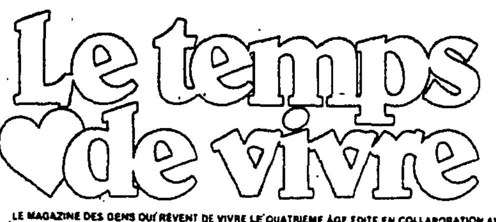
Le magazine du 3e Age

Le Temps de vivre, titre déjà bien connu des téléspectateurs du troisième âge, est devenu depuis peu le titre d'une revue. C'est à l'initiative de Jean Conjusteau, superviseur des Droits dérivés à Radio-Canada, en collaboration avec l'ex-éditeur de *TV Hebdo*, Roger Chabot, que nous devons l'apparition de ce magazine.

Nous savons que Radio-Canada diffuse présentement trois émissions à l'intention des personnes âgées. Il s'agit de: **D'amour et d'eau fraîche** (le lundi à 14 h 30), **le Temps de vivre** (le mercredi à 14 h 30) et **les Ateliers** (le vendredi à 14 h 30). C'est à partir des textes de ces trois émissions qu'est rédigée la revue **le Temps de vivre**. En effet, on retrouvera dans ses pages une foule de renseignements d'ordre financier, légal, médical, etc., donnés au cours de ces émissions et plusieurs autres articles dont les sujets intéresseront particulièrement le public de ces séries.

Edité par Super Magazine, en collaboration avec la Société Radio-Canada, **le Temps de vivre** présentera plusieurs reportages en couleur. Ce magazine s'intéressera à tous les aspects de la vie des gens âgés. **Le Temps de vivre** présentera aussi bien des chroniques d'information que des témoignages et des jeux. On y parlera occasionnellement de la mode, des événements importants et on donnera souvent des moyens pour aider ceux qui sont moins renseignés sur leurs droits ou sur les loisirs dont ils pourraient bénéficier.

Cette publication est en vente à $1.50 dans tous les kiosques à journaux et paraît tous les deux mois. Dans le premier numéro, vous trouverez un reportage sur chacun des animateurs des trois émissions de télévision, c'est-à-dire Georges Dor, Pierre Paquette et Henri Saint-Georges; quelques articles sur des femmes qui ont été actives bien avant l'implantation du mouvement féministe. A noter que l'entrevue de Pierre Paquette s'intitule «Les gens âgés sont souvent plus heureux que les jeunes». Il y a également le témoignage d'un homme qui a été trappeur et braconnier. On vous dit aussi comment on était heureux à Montréal en 1900 et on vous révèle les secrets de la gastronomie d'autrefois. Il ne faudrait pas oublier les «trouvailles de Daniel» qui sont toujours très utiles et «le temps des jeux» qui apporte à la revue un élément relaxant et amusant.



LE MAGAZINE DES GENS QUI RÊVENT DE VIVRE LE QUATRIÈME ÂGE EDITE EN COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Prévenez les maladies graves

Ce qu'il faut savoir quand on déménage

La radio-amateur c'est mieux que le CB



Pierre Paquette "Je suis comme mon père"

Un revenu c'est quoi?

La recette de détente de Georges Dor...

D'amour et d'eau fraîche — Le Temps de Vivre — les ateliers

chard Vigneault. Réal.: Nicole Aubry, Pierre Charlebois, Normand Gagné, Pierre Leduc, Huguette Pilon, Marc Renaud, Jean Saint-Jacques, Hélène Saint-Martin. Coord.: Micheline Di Marco.

22h00 L'ENFANCE À VIVRE
«Le Développement psychomoteur» (2e): «Si grands et encore si petits». Inv.: Micheline Marcil, ergothérapeute, et Dr Louis Bernard, pédiatre. Rech., narration, int.: Pauline Langlais. Réal.: Robert Séguin.

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h00 DERNIERE EDITION

23h20 LES JEUX D'HIVER DU CANADA

23h40 RENCONTRES
Inv.: Jacques Ellul, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, membre du Conseil national de l'Eglise réformée de France, historien. A publié «La Trahison de l'Occident». Int.: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne **(1re de 2)**.

24h10 PROPOS ET CONFIDENCES
Jan Doat se raconte (3e de 4). Réal.: Jean Faucher.

24h40 CINEMA
Les Complices (Jigsaw). Policier réalisé par James Goldstone, avec Harry Guardino, Hope Lange, Bradford Dillman, Pat Hingle Diana Hyland et Victor Jory. Un homme de science se retrouve amnésique dans la pièce où une jeune femme a été assassinée *(USA 68)*.

mercredi

21 février

9h00 EN MOUVEMENT
La respiration. Anim.: Raymond Gagnon. Part.: Lise.

9h15 L'ÉVANGILE EN PAPIER
«Lazare et le mauvais riche».

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 TAM TAM
«La Sériation» (3e de 5).

10h15 YOU HOU
«L'Oreille» (dernière de 4).

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Périnatalité», avec Suzanne Michaud, diététiste. L'alimentation du nourrisson: les formules de lait; fruits et légumes. «A votre santé», avec Louise Lambert-Lagacé. Le pain de blé entier.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Une veste pratique, avec L. Cornellier. La fabrication d'un cerf-volant, avec Marie-Josée Bégin. Soins de beauté, avec Louise Latraverse.

11h30 MON PAYS, MES AMOURS
«Floride en Québec». Saint-Bernard-de-Lacolle: région que l'on nomme à juste titre «Floride en Québec».

12h00 TOUMAÏ
«Le Farceur».

12h30 LES COQUELUCHES
Invités: Claire Cyril et Joël Denis. Réal.: Normand Mathon.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
«La chaise roulante n'est pas un handicap». Inv.: Lisette Nolet, interviewée par Judith Paré. Elle chante accompagnée au piano par Marcel Rousseau. Concours mondial de dessins d'enfants sur l'aviation, organisé par l'OACI. Rech. et entrevue: Nadia Ghalem. Réal.: Yves Dumoulin.

14h30 LE TEMPS DE VIVRE
Le Club de l'Age d'Or de Sainte-Anne-de-Bellevue. Inv.: Mme White rappelle le temps où la ville avait une vocation maritime; M. Daoust, commerçant, parle de peinture à l'huile; Dr Claude Clément parle des changements physiologiques du vieillissement. Anim.: Pierre Paquette. Rech.: Monique Lalande, Lucie Lépine, Jean-Rock Roy et Daniel Simard. Réal.: Gilles Derome et André Groulx.

16h00 BOBINO

16h30 LE GRENIER

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chronique du mercredi: le théâtre, avec Michelle Talbot. Réal.: Henriette Grenier.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 TES FILLES ET MES GARCONS

19h30 LA PETITE PATRIE
Téléroman de Claude Jasmin. «La Visite de paroisse». Avec Vincent Bilodeau, Jacques Galipeau, *Gisèle Schmidt, Christiane* Pasquier, Louise Rinfret, Louise Laparé, Thomas Donohue et Claude *Grisé. Réal.: Florent Forget.*

20h00 RACE DE MONDE
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu. Avec Michel Dumont, Jean-Luc Montminy, Louise Turcot, Paul Hébert, Mireille Deyglun, Anne Dandurand, Roger Turcotte, Roger Blay, Robert Rivard, Danielle Schneider, Lionel Villeneuve et Claire Bourbonnais. Catherine a de la peine d'avoir surpris Abel à embrasser Judith. Belhumeur ne veut pas que Jos retourne chez ses parents. Réal.: Maurice Falardeau.

20h30 HORS SÉRIE
Au plaisir de Dieu (6e de 10). «Les Frères ennemis». 1934. Claude quitte le séminaire, se rapproche des ouvriers, devient syndicaliste puis communiste. Philippe adhère à l'Action française. Réal.: Robert Mazoyer.

21h30 SCÉNARIO
La Femme au géranium. Dramatique de Micheline Gérin et Andrée Saint-Laurent. Avec Huguette Oligny, Marie-Louise Dion, Olivette Thibault, Léo Illial, Louise Lambert, Marc Messier, Michel Côté, Guy Thauvette, Jean-Marie Lemieux, Hubert Noël, Guy Provost, Gisèle Trépanier et Roger Garceau (3e de 4). Réal.: Guy Hoffmann.

22h00 SCIENCE-RÉALITÉ
«Les Psychothérapies». Invités: Clément Patenaude, psychologue, Institut de psychologie pour le développement du comportement; Janine Corbeil, psychologue, Centre de croissance et d'humanisme appliqué; Aimé Hamann, psychologue; Marc-André Bouchard et Conrad Lecompte, Ph.D., professeurs adjoints de psychologie, U. de M. Rech.: Jean-Yves Dubois. Réal.: Hélène Robert.

22h30 LE TELEJOURNAL

23h10 NOUVELLES DU SPORT.

23h00 DERNIERE EDITION

23h40 REFLETS D'UN PAYS
De Moncton. Le fort Beauséjour joua un rôle dans la Déportation des Acadiens en 1755. Anim.: Louise Imbeault. Réal.: Ronald Cormier.

24h40 CINEMA
Bob le flambeur. Policier réalisé par Jean-Pierre Melville, avec Robert Duchesne, Isabel Corey, Daniel Cauchy et Howard Vernon. Ruiné à cause de sa passion pour le jeu, Bob, un truand sympathique plus ou moins retraité, réunit son équipe pour un grand coup au Casino de Deauville. Son protégé et une jeune fille qu'il a sauvée de la prostitution font involontairement échouer son plan.

jeudi

22 février

9h00 EN MOUVEMENT
«Poitrine». La femme est-elle plus fragile que l'homme? Anim.: Monique Tremblay. Part.: Suzanne.

9h15 LES ORALIENS

9h30 PASSE-PARTOUT

10h00 ANIMAGERIE
«Le Cochon» (4e de 5).

10h15 MINUTE MOUMOUTE!
«Les Astronautes». «Un cadre sur le mur». «Croque-tout et Dr Monchou».

10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Artisanat», avec Viateur Perreault. «Référence-express»: Association des parents catholiques du Québec. «Des sites à découvrir», avec Pierre Vincent. Halifax: la ville, le pont, la légende.

11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Petits encadrements, avec Philippe Roy. Une couverture tricotée au point mousse, avec Lise Poiré-Godin. Un coussin avec paille sèche, avec Josée di Stasio.

11h30 ACTION SANTÉ
Début.
Documentaire réalisé par François Brault. «Les Sédentaires». Trop sédentaire, le citoyen canadien du milieu urbain n'est pas en forme.

12h00 DÉMÉTAN, LA PETITE GRENOUILLE
«Ne perdez pas courage».

12h30 LES COQUELUCHES
Invités: Guy Auger, Pierre Létourneau, Pauline Julien et Suzanne Parayre. Réal.: Martin Gaudreau.

13h30 LE TÉLÉJOURNAL

13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
«La Place des femmes dans les corporations professionnelles». Inv.: Thérèse Duval, auteur de «O.K. Boss»; Micheline Bouchard, prés. de l'Ordre des ingénieurs du Québec, et Aline Hooper, fondatrice d'une agence de placement à Dorval. Rech.: Louise Barrière. Réal.: Fernand Choquette.

14h30 CINÉMA
Sissi. Comédie réalisée par Ernst Marischka, avec Romy Schneider, Karlheinz Boehm, Magda Schneider et Gustav Knuth. L'archiduchesse d'Autriche a choisi comme épouse pour son fils sa nièce, la princesse de Bavière. La mère de celle-ci se rend à la cour de Vienne avec sa fille et sa jeune soeur Elisabeth, surnommée Sissi. Celle-ci attire l'attention de l'empereur (Autr. 55). (Suite jeudi 29, même heure).

16h00 BOBINO

16h30 SOL ET GOBLET

17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du jeudi: le tourisme, avec Normand Cazelais et les petits spectacles, avec Francine Grimaldi. Réal.: Jacques Payette.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA

18h30 CE SOIR

19h00 VISAGES

19h30 DU TAC AU TAC
Téléroman d'André Dubois. Avec Michel Forget, Roger Lebel, Jean-Pierre Chartrand, Marthe Choquette, Christiane Pasquier, Normand Chouinard, Sophie Clément, Paul Dion et Anouk Simard. «Une occasion en or». Mario ayant trompé l'impôt veut revendre la voiture qu'il a achetée pour Thérèse. Réal.: Roger Fournier.

20h00 LE TRAVAIL À LA CHAÎNE
Anim.: Serge Laprade, avec Denis Bergeron. Réal.: Lisette LeRoyer.

20h30 LES GRANDS FILMS
L'Incorrigible. Comédie réalisée *par Philippe de Broca, avec Jean*-Paul Belmondo, Geneviève Bujold et Charles Gérard. A peine sorti de prison, un voleur se lance à nouveau dans l'escroquerie. L'assistante sociale responsable de *son dossier est la fille d'un con*servateur de musée. Avec deux amis le bandit décide de voler *un tableau (Fr. 76).*

22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h00 DERNIERE EDITION

23h20 LES JEUX D'HIVER DU CANADA

23h40 TÉLÉ-SÉLECTION
Désert de sang (Savages). Drame réalisé par Lee H. Katzin, avec Andy Griffith, Sam Bottoms et Jim Antonio. Un millionnaire demande à un naturaliste de l'accompagner dans une expédition *de chasse. Celui-ci n'aime ni la* chasse ni les chasseurs mais accepte l'invitation par compassion: *le millionnaire est infirme.*

24h40 CINEMA
La Bataille des Ardennes (The Battle of the Bulge). Drame réalisé par Ken Annakin, avec Henry Fonda, Robert Shaw, Robert Ryan, Dana Andrews et Pier Angeli. Fin 44, l'état-major allemand tente une contre-offensive sur le front ouest. Les Américains, inférieurs en nombre sont forcés de se replier, mais ils se ressaisissent (USA 66).

vendredi

23 février

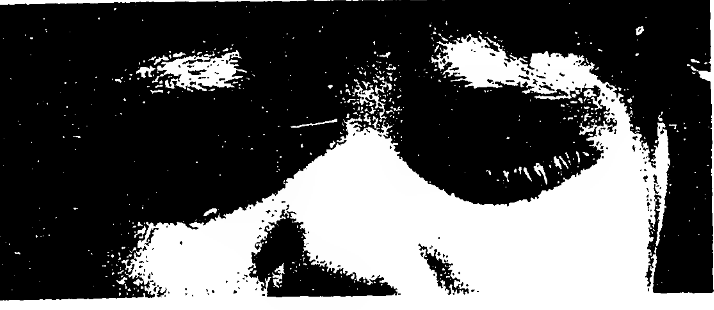
9h00 EN MOUVEMENT
La raquette: sport simple et peu coûteux. Anim.: Pierre Tessier. Part.: Suzanne.

9h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
«Le Salon de l'auto».

9h30 PASSE-PARTOUT

Culture et information

L'Enfance à vivre
mardi 20, 22 h 00



Le développement psychomoteur (II) «Si grands et encore si petits»

Au cours de cette deuxième émission de **l'Enfance à vivre** consacrée au développement psychomoteur de l'enfant, qui nous sera présentée le mardi 20 février à 22 heures, nous verrons Simon, Anick et Jean-François illustrant pour nous les caractéristiques des phases qu'ils traversent.

Rappelons que lors de la première émission, intitulée *Si petits et déjà si grands*, nous avons vu comment des bébés âgés de deux à dix mois font l'apprentissage de leurs possibilités corporelles. Poursuivant dans cette optique, la 2e émissions, intitulée *Si grands et encore si petits*, nous présentera Simon, qui, à onze mois, sait reconnaître sa mère et qui connaît un peu son entourage. Lorsqu'il est assis, on peut constater qu'il est stable et qu'il serait même capable de se lever seul avec l'appui d'un meuble. Pour ce qui est d'Anick qui est âgée de 13 mois, on voit qu'elle n'aime pas rester couchée. A cet âge, on est mobile et on se sert de ses deux mains en même temps.

C'est alors que l'enfant commence à vouloir jouer, qu'il manifeste ses désirs et ses volontés et qu'il est capable de replacer des objets dans le bol dans lequel ils étaient au préalable. On ne peut encore leur raconter des histoires mais on peut facilement capter leur attention avec des objets. Il s'agit donc à ce moment-là de savoir stimuler le bébé avec des objets qui lui permettront d'acquérir plus de dextérité.

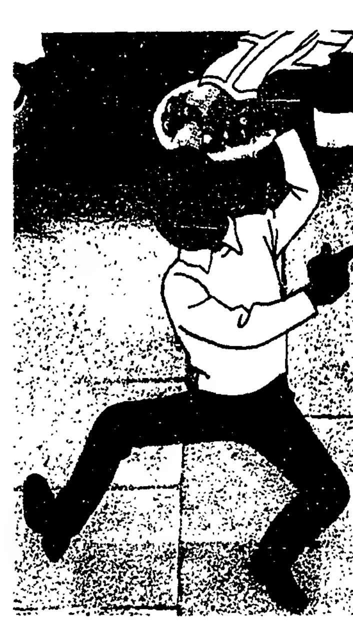
Lorsque l'on rencontre Jean-François qui a cinq mois de plus, c'est-à-dire 18 mois, on se rend compte qu'il peut faire plusieurs choses en même temps. Il manipule des objets, par exemple, et répond en même temps à une question qu'on lui pose. Micheline Marcil, qui est ergothérapeute, l'aidera, tout en nous donnant des exemples de stimulations favorables aux bébés de cet âge. On verra comment Jean-François peut prendre un objet dans ses mains et aller le porter à sa mère dont la présence est très sécurisante. Très intéressé par le jeu, cet enfant qui commence à courir et à faire des actions volontaires est aussi un passionné du jeu et viendra facilement à bout de la patience des adultes.

C'est à ce moment-là de sa croissance qu'il est en mesure de répéter des gestes qu'il a vus, ce qui est pour lui une autre source d'apprentissage. Bien que Jean-François sache prononcer peu de mots, le docteur Louis Bernard affirme qu'il connaît cependant le sens de plusieurs mots qu'il est incapable d'utiliser. A dix-huit mois, l'enfant se reconnaît aussi dans le miroir.

Cette émission n'a pas pour seul avantage de nous montrer comment se déroule le développement de l'enfant. A travers ces images, c'est aussi notre propre enfance que nous revivons. Recherche et interviews: Pauline Langlais. Réalisation: Robert Séguin.

En bref

• Au programme du **Ciné-jeunesse** qui sera présenté le samedi 17 février à 15 h 30, nous aurons la chance de voir un film de la série *Tintin*, intitulé: *le Crabe aux pinces d'or*. Ce long métrage en bandes dessinées réalisé par Ray Gossens nous raconte comment les hommes d'équipage du Karaboudjan droguent le capitaine Haddock et le gardent captif. Ils se servent ensuite du bateau pour faire de la contrebande. Les diamants qu'ils se procurent ainsi sont cachés dans des boîtes de crabe. Cet exploit est réussi grâce à la complicité d'Amhed, le terrible chef d'un réseau arabe. Après maintes péripéties, Tintin et le capitaine échappent de justesse à la mort dans le désert, en ayant bien sûr résolu cette histoire.



• La jeune chanteuse populaire Diane Tell sera l'artiste invitée de **Vedettes en direct**, le vendredi 23 février à 20 h 30. Diane Tell, qui est non seulement interprète mais aussi compositeur, a inscrit à son programme cinq de ses créations: *le Rendez-vous, les Cinémas-bars, Mon métier, le Souffle de la liberté* et *le Mauvais numéro*. Direction musicale: Don Habib. Réalisation: Lise Chayer.

• **Science-réalité** étudiera les diverses formes de psychothérapie, le mercredi 21 février à 22 heures. Les invités de Donald Dodier seront M. Clément Patenaude, psychologue à l'Institut de psychologie pour le développement du comportement; Janine Corbeil, psychologue du Centre de croissance et d'humanisme appliqué; Aimé Hamann, psychologue; Marc-André Bouchard, Ph.D. et Conrad Lecompte, Ph.D., professeurs adjoints de psychologie à l'Université de Montréal. Les cinq spécialistes analyseront pour les téléspectateurs quatre formes de psychothérapie: la behaviorale, la Gestalt, l'abandon corporel et l'éclectisme systématique. Recherche: Jean-Denis Dubois. Réalisation: Hélène Robert.

10h00 LA BOÎTE À LETTRES
Le son et l'image. Avec Robert Gravel, Dorothée Berryman et Francine Ruel. Auteur: Raymond Plante. Musique: Céline Prévost. Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier.
10h15 VIRGINIE
«La Gardienne».
10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«La Femme dans ses différents âges», avec le Dr André Aubry. De 20-21 à 48 ans: l'hygiène sexuelle et les maladies vénériennes. «La Fibrose kystique», avec le Dr Andrée Weber, gastro-entérologue (1re de 2). Incidence de cette maladie au Québec, au Canada; les organes atteints; les symptômes, la recherche.
11h00 TERRE ET MOISSONS
«Le Riz et le blé». La nourriture de base de l'humanité.
11h30 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
«La Rivière aux Sables». Billy accompagne un pilote à la recherche d'un pêcheur parti pour la Rivière aux Sables. Son ami indien le convainc de poursuivre ses recherches en suivant les indices qu'il a recueillis.
12h00 PRINCE NOIR
«Le Secret de la peur».
12h30 LES COQUELUCHES
La Coqueluche du mois: Mimi D'Estée. Inv.: Jacques Normand, Roger Baulu, Marthe Thierry, Pierre Chouinard et Raymond Lévesque. Réal.: Louise Charlebois.
13h30 LE TÉLÉJOURNAL
13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Réal.: Jacques de Varennes, Québec.
14h30 LES ATELIERS
D'Ottawa.
15h30 FANFRELUCHE
«Le Dernier Dragon».
16h00 BOBINO
16h30 ES-TU D'ACCORD?
«Les Accords».
17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du vendredi: les grands spectacles, avec Reine Malo et les loisirs, sports et plein air, avec Jean-Claude Fortier. Réal.: Michel Gélinas.
18h00 CE SOIR EN ALBERTA
18h30 CE SOIR
19h00 HEBDO—SPORTS
19h30 IL ETAIT UN FOIS L'HOMME
«L'Age des Vikings».
20h00 GENIES EN HERBE
20h30 VEDETTES EN DIRECT
Inv.: Diane Tell. «Le Rendez-vous», «Les Cinémas-bars», «Mon métier», «Le Souffle de la liberté» et «Le Mauvais Numéro». Réal.: Lise Chayer.
21h00 SOUS LE SIGNE DU LION ●
Téléroman de Françoise Loranger. Avec Ovila Légaré, Charlotte Boisjoli, Jean Coutu, Bertrand Gagnon, Philippe Robert, Madeleine Langlois, Dyne Mousso, Claude Préfontaine, Juliette Béliveau et François Tassé. Réal.: Jean-Pierre Senécal.
21h30 CONSOMMATEURS PLUS
L'industrie des fromages fins au Québec. La télévision à péage. Le nettoyage. Le télégramme. Rech.: Marcel Trépanier, Normande Juneau et André Bouthillier. Int.: Jean Giroux et Normande Juneau. Anim.: Simon Durivage. Réal.: Jean-Claude Leblanc.
22h30 LE TÉLÉJOURNAL
23h30 DERNIERE EDITION
23h20 LES JEUX D'HIVER DU CANADA
23h40 CINEMA
Chacal (The Day of the Jackal). Policier réalisé par Fred Zinnemann, avec Edward Fox, Michel Lonsdale, Alan Badel et Delphine Seyrig. Après un attentat manqué contre le général de Gaulle, les dirigeants de l'OAS font appel à un tueur à gages, Chacal, qui entend travailler seul (Brit.-fr. 73)

CHFA 680

CP 555
EDMONTON
T5J 2P4
Tél: 465-0911



CBRF FM 103,9 CALGARY CBXY 1490 FALHER CHFA-1 FM 104,3 LETHBRIDGE CHFA 2 FM 103,5 RED DEER

LUNDI AU VENDREDI

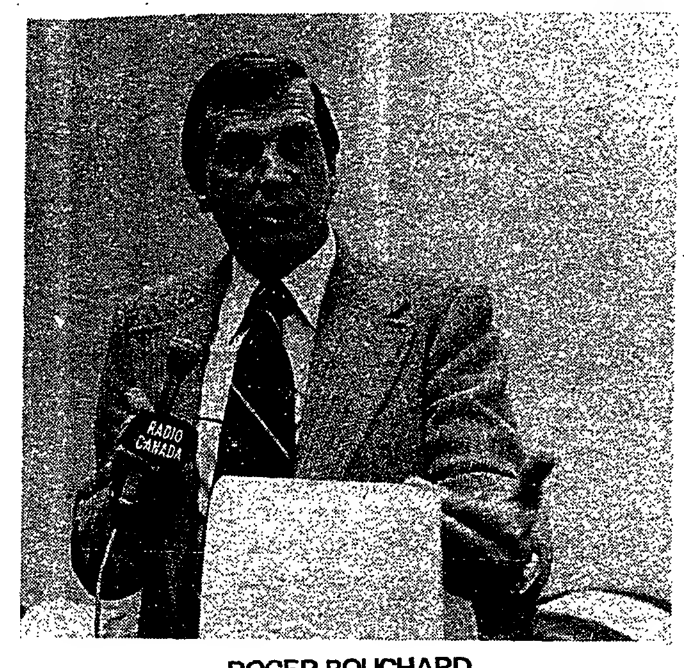
(MAGAZINES et VARIETES)

09:30 LA VIE QUOTIDIENNE

11:00 L'AMI BOULANGER

11:30 LES COPAINS D'ABORD

24:08 ALLIAGE



ROGER BOUCHARD

(INFORMATIONS et ACTUALITES)

08:00 LE MONDE CE MATIN

12:00 LE MONDE MAINTENANT

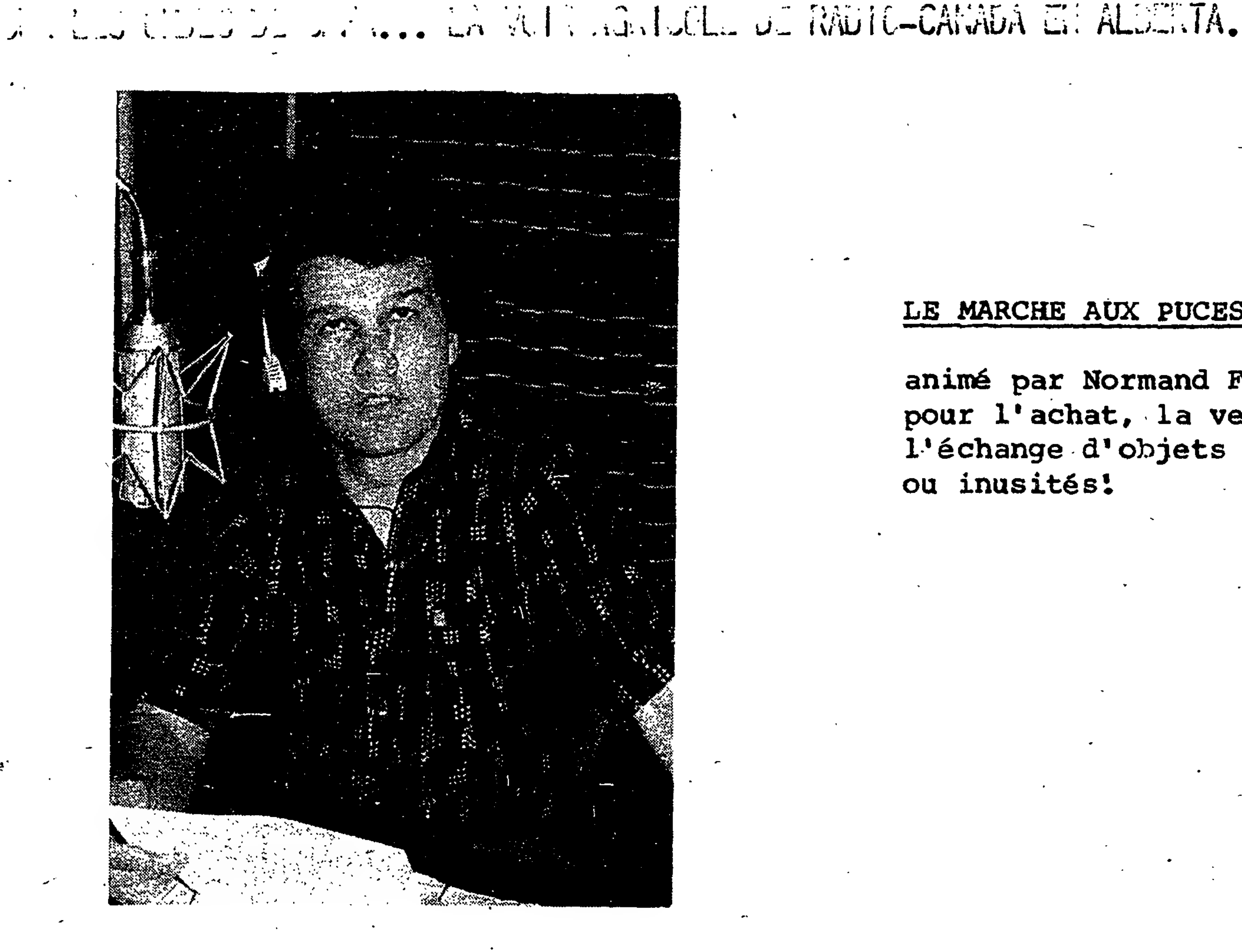
13:03 PRESENT NATIONAL

17:00 DE TOUT LES POINTS DU MONDE

17:20 AU RYTHME DU MONDE

20:00 LE MONDE CE SOIR

RAPPORTS DES MARCHES DES GRAINS... DES ANIMAUX...
ENTREVUES PORTANT SUR DES SUJETS AUSSI DIVERS QUE L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE,
LE JARDINAGE, LES LOISIRS, LA CHASSE ET LA PECHE, LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES
REGIONALES, CANADIENNES ET MONDIALES...
CONSEILS ET SERVICES D'AGRICULTURE CANADA...
[illegible] ET [illegible] AGRICOLES...
[illegible]... C'EST "EN QUARTS ET SECTIONS"
DU LUNDI AU VENDREDI ENTRE 12H.30 ET 13H. ET ENTRE 13H.30 ET 15H.
SUR LES ONDES DE CHFA... LA VOIX AGRICOLE DE RADIO-CANADA EN ALBERTA.



LE MARCHE AUX PUCES 09:05-09:30

animé par Normand Fontaine... pour l'achat, la vente ou l'échange d'objets inutilisés... ou inusités!

La bonne alimentation :faut y penser

Pour en finir avec les légumes sans jamais les détester

Encore les légumes direz-vous. Eh bien oui! Je voudrais cette semaine ajouter encore quelques petits détails à leur sujet. Vu le prix élevé de ces derniers, il est pour sûr primordial d'en tirer profit au maximum...

Voyons une fois de plus le côté nutritionnel. On doit prendre en considération que la quantité de vitamines non détruites par la cuisson est influencée par différents facteurs dont les manipulations ou traitements avant cuisson, la méthode et le temps de cuisson, la quantité d'eau ajoutée. Et ces facteurs varient avec chaque vitamine.

Prenons par exemple la pomme de terre. Comme ce légume apparaît assez souvent sur notre table, il peut devenir important de connaître certains détails de son mode de cuisson. Ainsi, une étude a démontré les résultats suivants suite à diverses méthodes de cuisson et de préparation.

VOIR TABLEAU

Comme vous pouvez le remarquer, la thiamine et la vitamine C sont les vitamines les plus atteintes...

Quelques autres trucs pour la conservation des vitamines sont les suivants:
— cuisez autant que possible les légumes avec leur pelure; pour les pommes de terre nouvelles et les jeunes carottes, ne faites que bien les brosser et mangez les autant que possible avec la pelure. Cuisez les betteraves, épis de maïs... avec la pelure. Ils goûteront moins l'eau et conserveront plus leurs vitamines. — cuisez vos légumes en gros morceaux au lieu de les couper en petits morceaux car il y aurait alors plus de parties exposées à l'air et à l'eau, d'où une plus grande possibilité de destruction des vitamines. Rappelez-vous également de tous les conseils donnés précédemment.

Je vous ai déjà parlé de l'apport vitaminique et minéral des légumes. Je veux maintenant vous glisser un mot au sujet de l'apport calorique. Les légumes consommés au cours d'une journée suivant les standards du Guide alimentaire canadien ne fournissent que 12 pour cent de l'apport calorique quotidien. En effet, les légumes étant élevés en eau, il devient possible d'en consommer une assez bonne quantité tout en conservant une limite calorique assez basse. En fait, c'est le pourcentage de glucide (sucre) qui en détermine la valeur calorique.

% de rétention des vitamines dans les produits cuits

	Thiamine	Riboflavine	Niacine	Vitamine C
Pomme de terre cuite au four avec pelure	75	95	95	80
Bouillie avec pelure	90	100	100	80
Bouillie pelée avant cuisson	90	90	80	80
Frites	60	100	100	50
Rissolées	40	85	80	25
Purée	90	90	80	50

Les légumes peuvent contenir de 5 à 20 pour cent de glucide, en partant du céleri et autres légumes feuillus ou contenant beaucoup d'eau comme laitue, tomate, piment, concombre, champignon, en allant vers les carottes, navet, maïs, pois verts, pomme de terre, patate sucrée. Ainsi, à vous de choisir une bonne variété de légumes afin d'équilibrer votre apport calorique également.

Finalement, les légumes sont considérés comme essentiels au bon fonctionnement intestinal. Les fibres qu'ils contiennent irritent moins le tube digestif que celles des céréales entières, d'où leur plus grande digestibilité en ramollissant les fibres.

Toutes les bonnes raisons sont donc là pour bien apprécier la vaste variété de légumes et il ne tient qu'à vous d'essayer toutes les sortes sur le marché. N'oubliez jamais que tout restant de légume cuit, et certaines parties de légume cru (souvent les feuilles et parties dures), sont remplis de vitamines et ajoutent de la saveur à vos soupes, casseroles, salades froides, ou chaudes, macédoines improvisées, ne jetez jamais ce qui peut être utilisé d'une façon quelconque. Utilisez votre imagination et votre bon sens.

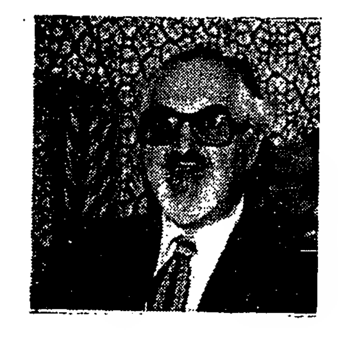


Association canadienne-française de l'Alberta

Etre membre de l'ACFA c'est une nécessité pour tout franco-albertain déterminé à le rester

La Commission Culturelle de l'A.C.F.A.

REUNIONS ANNUELLES
samedi
le 17 février



9 h Les Amis du Fléché

Jacques Baril
président



10 h La Caisse Francalta

Aimé Déry
président



9 h 30 Francophonie Jeunesse de l'Alberta

Patrick Fafard
président



13 h 30 l'Association canadienne-française de l'Alberta

Roger Motut
président

Pour informations de toute nature, vous pouvez téléphoner

— aux secrétariats régionaux de l'ACFA

Bonnyville	826-5275
Calgary	262-5366
Edmonton	429-3882
Lethbridge	328-8506
Morinville-Legal	939-4285
Red Deer	347-7356
Rivière-la-Paix	837-2026
St-Paul	645-4800

— à la Caisse Francalta

Edmonton centre	428-1288
Edmonton sud	465-9791
Donnelly	925-3751
Falher	837-2227
St-Isidore	624-8393
Peace River	624-1182

— aux Amis du Fléché 454-1742

— à FJA

Bonnyville	826-3541
Calgary	282-6485
Edmonton	435-8760
Legal	961-3999
Plamondon	798-2204
Rivière-la-Paix	624-8291
St-Paul	645-3713

Joyeux anniversaire de naissance aux membres suivants:

LE 13 FEVRIER

Emile AMYOTTE, Edmonton
Roland BOUCHER, Donnelly
Pierre CLOUTIER, Donnelly
Alexandre GOUDREAU, Beaumont
Sr Pauline GRANGER, c.s.c. Girouxville
Mme Lorraine HEBERT, St-Albert
Neil RYAN, Edmonton
Mme Florence SCHAUB, Plamondon
Gérard TREMBLAY, St-Paul

LE 14 FEVRIER

Ken BELANGER, Plamondon
Urbain BUSSIERE, St-Paul
Alphonse DION, Donnelly
Gaëtan GAGNE, Edmonton
Charles GAUVREAU, St-Paul
Guy GOYER, Edmonton
Mme Linda HEINEN, Picture Butte
Andrew HENDERSON, Fort McMurray
Marcel HETU, Bonnyville
Georges LALONDE, Edmonton
Aimé LEMAY, Guy
Mme Valentine MOQUIN, Winnipeg
Henri PRINCE, Edmonton
Clément THERRIAULT, Donnelly
Milton WILSON, Edmonton

LE 15 FEVRIER

Mme Angélina COUTURE, Edmonton
Guy JOBIDON, Calgary
Rodolphe LAFRANCE, St-Paul
Mme Jeanne NOEL, St-Paul

LE 16 FEVRIER

Georges BELZILE, Edmonton
Mme Huguette BILEAU, St-Albert
Léo CASAVANT, Edmonton
Mme Myriam LABERGE-DESLAURIERS, Edmonton
Mme Monique JONES, Calgary
Claude LABERGE, St-Albert
Léo Paul LANGLOIS, Tangente
Mme Corinne LEMIRE, Lethbridge

LE 17 FEVRIER

Mme Rita AMIOT, Plamondon
Mme Viviane FAUCHER, Edmonton
Robert GIGUERE, St-Paul
John HALUN, Beaumont
Emmanuel LEPAGE, Peace River
Ferdinand LEVESQUE, Falher
Hon. Juge Lucien MAYNARD, Edmonton
Mme Angélina PELCHAT, St-Paul
Heracleus TREMBLAY, Falher

LE 18 FEVRIER

Pierre DAOUST, Edmonton
Joseph LEMIRE, Falher
Mme Marie-Luce OUELLETTE, McLennan
André ROCHON, Calgary

LE 19 FEVRIER

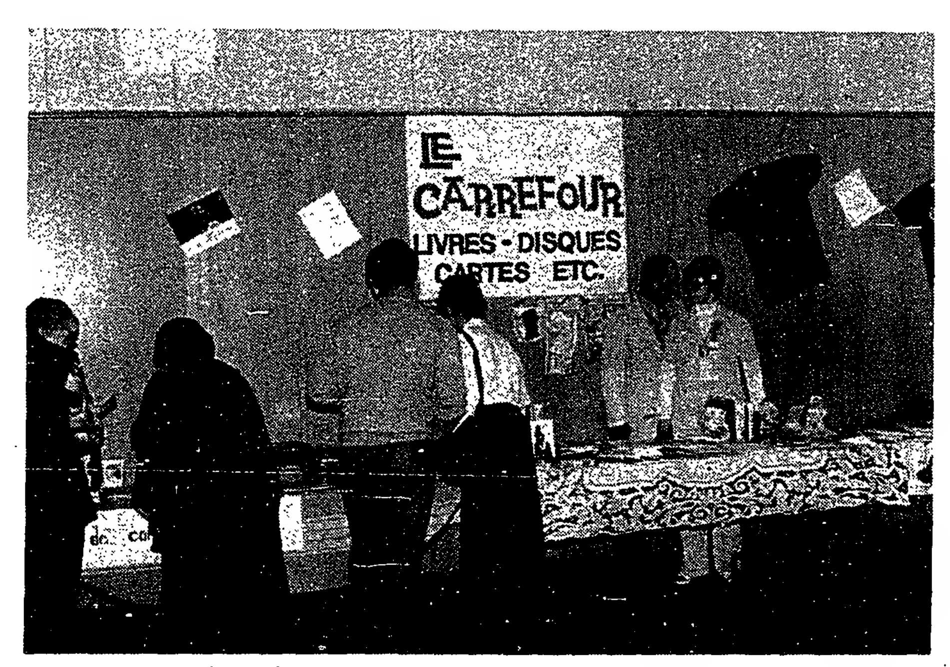
Ray BELANGER, McLennan
Denis BUSQUE, Edmonton
Mme Micheline FORTIER, Edmonton
Roméo FROMENT, Morinville
Tom KROPINISKI, Edmonton
Mlle Thérèse LAFONTAINE, Edmonton
Sr Antoinette ROCHER, s.c.s. Edmonton

Membership et information 429-7611 10008 109 rue Edmonton ALBERTA T5J 1M5

MORINVILLE-LEGAL

Louis & Yvonne Leclair
(939-2873)

La Grande Soirée Francophone



Kiosque du Carrefour régional qui se trouve sur la rue Principale à Legal.

MORINVILLE— La Grande Soirée Francophone du 3 février s'avérait un grand succès dans la régionale de Morinville-Legal. Nos francophones sont venus en grand nombre reserrer les liens d'amitié qui nous unissent et partager nos succès, nos soucis ainsi que nos objectifs "1979" vis-à-vis la noble cause de la francophonie.

KIOSQUES

Les portes s'ouvrirent à 17 heures et les invités causèrent autour des trois kiosques représentant l'ACFA, le FRANCO et le Carrefour. On se procurait de l'information, des demandes d'adhésion à l'ACFA, des abonnements au FRANCO—ALBERTAIN, des livres, disques, souvenirs, cartes et t-shirts étalés par le Carrefour tout récemment ouvert dans la régionale.

SESSION D'INFORMATION

La session informative ou assemblée annuelle se déroula assez rapidement. M. Henri Lusson, ex-président, souhaita la bienvenue à tous et on soumit le rapport de chaque comité.

Mme Lucienne Montpetit, présidente du comité culturel énuméra tous les projets de 1978: Grande Soirée Francophone, compétition Mlle Franco-Albertaine, kiosque avec vente d'artisanat à la cabane à sucre, atelier de danse folklorique, "bonspiel" annuel de curling, magasin-carrefour, Bar-B-Q annuel, spectacles tels que Gilberte Bohémier, les Mimes Electriques et le Cercle Molière (à venir), intégration à l'organisation de la Fête au Village.



Le kiosque du FRANCO—ALBERTAIN

Les Legalicos, sous-comité du comité culturel, ont organisé un dîner aux crêpes à l'école ainsi qu'un souper aux mets canadiens-français. Ils sont aussi allés égayer les vieillards au Château Strugeon avec leurs chants de Noël. Ils ont participé à un tournoi de ballon-volant à l'école J.H. Picard. Ils organisent un voyage-échange au Québec qu'ils espèrent réaliser à Pâques.

Les Papillons, sous-comité du comité culturel ont fait la Guignolée à Noël à Morinville et ont même passé à la télévision. Ils ont monté une pièce de théâtre intitulée: "Le Vampire de Bouguval" qu'ils ont présentée à Morinville et Legal. Ils partent en voyage-échange à Jonquière, Québec le 8 février.

Mme Denise Cyr membre du comité d'éducation présenta le rapport. Le 4 avril à Legal et le 6 avril à Morinville eut lieu une soirée d'éducation présentée par des personnes ressources du Collège Universitaire de Saint-Jean qui avait pour but de familiariser les gens au programme d'immersion française au niveau de la maternelle et au niveau élémentaire, et de sensibiliser la population aux avantages d'une éducation bilingue.

Le sous-comité de Morinville a obtenu la permission d'envoyer leurs enfants de la maternelle à la sixième année (environ 60 élèves) à l'école de Thibeault avec frais de scolarité payés par la commission scolaire de Strugeon. Le transport n'est pas fourni mais les frais de transport des enfants en question seront couverts. La commission scolaire de Sturgeon



Morinville-Legal.



Occasion de rencontre amicale.

refusa de diriger les élèves de 7e à la 12e année parce qu'ils jugent le programme comme étant "non valable".

Le sous-comité de Legal a organisé une maternelle bilingue affiliée à la commission scolaire de Legal sous Early Childhood Services ainsi qu'une pré-maternelle d'immersion.

Le sous-comité de Vimy a rencontré la commission scolaire de Westlock avec l'espoir d'organiser une maternelle d'immersion française mais sans succès.

Mme Solange Bachand, trésorière du conseil régional présenta le rapport financier pour l'année 1978. Chaque membre de l'ACFA dans la régionale recevra par courrier ce rapport ainsi qu'un appendice traitant des subventions octroyées par le secrétariat d'Etat.

Mme Florence Lefebvre, présidente du comité historique, énuméra les projets réalisés tels que la visite au centre multiculturel de Stony Plain et la deuxième conférence de Soeur Trottier. Une visite des pionniers de la région aux écoles est proposée à Morinville pour le 22 février et à Legal pour le mois de mars.

Quatre membres sortirent de charge au conseil régional: Louise Régimbald, Germain Fortier, Monique Joly et Albert Blanchette. Edouard Houle notre nouveau président aura comme équipiers (ères) Juliette Montpetit, Solange Bachand, Claude Michaud, Adolphe Boissonnault, Jeannette Champagne, Louis Leclair, Richard Turcotte, Michel Nault et Henri Lusson.

Remarquons que le conseil est composé de personnes jeunes (une moyenne de 35 ans); on s'attend à beaucoup d'énergie et de continuité.



Nouveau président Edward Houle remercie Paul Riopel, agent de développement communautaire de son bon travail de l'année passée.



Election d'un nouvel exécutif à l'assemblée.

BANQUET

Après le bénédicité récité par Soeur Antoinette Cyr, les deux cent vingt invités s'empressèrent de déguster leur repas. Dr. Roger Motut, président de l'ACFA provincial, adressa la parole mettant l'emphase sur le fait que la régionale Morinville-Legal à cause de sa proximité d'Edmonton, subit les effets néfastes du progrès et de l'assimilation. Nous y voyons néanmoins l'avantage de pouvoir travailler de près avec l'exécutif provincial gardant toujours l'autonomie dans les décisions. Aussi c'est le cas de le dire, l'équipe provinciale était bien représentée à notre Grande Soirée . Le Dr. Motut nous exhorte à parler notre langue et à la remettre dans nos écoles. "Et si l'on pouvait l'insérée dans la constitution canadienne, ça serait encore mieux ! "

Après le banquet, Mme Lucienne Montpetit et Jean-Paul Roy nous jouèrent quelques "reels" du bon vieux temps. Le "fun" prit et plusieurs autres personnes improvisèrent un petit numéro. Adolphe Boisonnault et Edouard Houle nous chantèrent quelques chansons d'amour, Richard Turcotte et quelques autres animèrent des chansons à répondre. Dr. Motut, "serviteur de tout le monde" récita "Diogène" et "Le jeu de golf"; l'auditoire se pliait en quatre de rire. Auguste Coursaut lors de sa déclamation "Excusez mon chapeau" fut applaudi avec chaleur.



Dr. Roger Motut et Henri Lusson se rejouissent d'une chanson à répondre.



La table d'honneur au banquet.

SPECTACLE

Celui-ci fut un réel succès. Environ trois cents invités sont venus acclamer notre princesse Mlle Franco-Albertaine. Oui, Angéline Auger, jeune, belle, souriante, douée, après avoir subi une série d'épreuves éliminatoires, s'exprima sous quatre différentes formes: présentation improvisée, modelage, discours préparé, talent. Elle envisage le concours Mlle Franco-Albertaine à la Cabane à Sucre avec une attitude saine, "Gagner est secondaire. Je suis fière de participer activement à une activité francophone et cela en soi est valable."

Les Morinville-Legaliens sont convaincus qu'elle saura ravir les juges.

Michel Nault et Diane Tellier, maître et maîtresse de cérémonie étaient très à l'aise dans leur rôle et ont su captiver l'attention de l'auditoire tout au long de leur programme varié. Bravo !

Lise Gagnon - Kleinmeyer, la vedette du spectacle, native du Saguenay et ex-Morinvillienne, fut très bien reçue dans la régionale. Ses chansons d'amour étaient très appropriées et même sensationnelles.

La musique du cabaret fut fournie par les Rendez-Vous. Et le chic type derrière tout ça dont on prend trop souvent le travail pour acquis, est celui qui tient toujours jusqu'au bout. Paul Riopel notre coordonnateur mérite d'être félicité. Son énergie est rafraîchissante et même motivante.

LETHBRIDGE

Hélène Canesson
(327-9360)



Du changement au Club Hebdo



Fernand Bouchard (en haut, à droite) se demande ce que ces dames sont en train de faire!

LETHBRIDGE — Le Club Hebdo, ou soirées hebdomadaires est la plus "vieille" activité de la régionale. Commencé avant même qu'il y ait une association de francophones à Lethbridge, ce club a connu le succès depuis sa fondation.

Cependant, plusieurs membres ont souligné qu'ils aimeraient y faire autre chose, de temps en temps, que de prendre un verre et jaser. C'est pourquoi, grâce à l'initiative de Gertrude Lisée et Rita Potvin, encouragées par Roberte, notre coordonnatrice, plusieurs dames se sont rassemblées le vendredi 20 janvier pour travailler ensemble. Quelques quinze membres se sont rendus à l'appel de Gertrude et de Rita pour confectionner des décorations pour la soirée de la St-Valentin. Des coeurs, des fleurs en papier se sont formés sous les doigts agiles des travailleuses. Gertrude, qui était aussi l'instructrice du groupe a montré comment confectionner des oeillets en papier de couleur: du papier crepon, des ciseaux, une tige de métal, voilà tout le matériel dont on a besoin.

Il faut noter que, ce vendredi là, on a vu plusieurs visages qu'on ne voyait que rarement en temps ordinaire. Pourquoi ces dames sont-elles venues? "parce que", dit l'une d'elles "ça m'intéresse, l'artisanat me plaît et j'aime apprendre de nouvelles choses". Ausi, dit une autre "faire quelque chose ensemble aide à faire connaissance avec les autres. Et ce soir, on aide à décorer, c'est utile".

On a donc constaté ce que l'on savait déjà: les membres aiment venir et répondent à l'appel quand l'activité proposée intéresse, et tous n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes goûts. Egalement, c'est encourageant de constater la réponse des membres quand on sollicite leur aide !

Cela veut-il dire que lors d'une même soirée, on pourrait proposer des activités diversifiées? Et pourquoi pas? C'est l'opinion de Roberte qui compte bien encourager la continuation de mini ateliers le vendredi soir. Elle demande aux personnes qui ont un talent de le lui faire savoir, ou tout simplement d'apporter leur travail pour le montrer et l'enseigner aux autres.

Dans la même veine, le Centre Culturel commence à se procurer des jeux; il y a déjà deux jeux de "cribbage". D'autres sortes suivront, selon les suggestions des membres.

On est chez soi au Centre Culturel, on peut y passer la soirée que l'on veut et il y a possibilité de faire du club hebdo ce que chaque membre désire.

Activités

LE 22 FEVRIER

Comité du Carrefour à 19 h 30 au Centre Culturel

TOUS LES VENDREDIS

Tous les vendredis soirs à partir de 19 h 30 au Centre Culturel: Club Hebdo.



Villeneuve (à gauche) travaillent fort.



SAINT-PAUL

Sylvie Van Landeghem
(645-5123)



CARREFOUR

Le CARREFOUR de St-Paul

Vente de livres variés pour enfants 20 pour cent de réduction.

Albums du Père Castor... 3 pour $1.75

Disques variés... 20 pour cent de réduction

Très belles cartes de la St-Valentin.

Nécrologie

M. Lucien Gamache, anciennement de Saint-Paul en Alberta, est décédé le 4 janvier 1979 à l'hôpital Memorial de Langley, C.B. Lui survive sa femme Thérèse (Pitre), quatres filles; Mme B. (Angèle) Mageau, Victoria, C.B.; Mme D. (Dolores) Westgeest, Edmonton, Alberta; Suzanne et Bernadette à la maison, et trois fils, donc Raymond, Medicine Hat, Alberta; Claude, Victoria, B.C.; Robert à la maison; et aussi sept petits enfants. Il laisse aussi ses parents de St-Paul, trois soeurs et trois frères et plusieurs neveux et nièces. La messe de requiem fut célébrée à l'Eglise St-Joseph de Langley, C.B. le 6 janvier avec le père Léon Kotsko, célébrant, et assisté de Monseigneur Sabatini, le père Swinkels et Monseigneur Taig.

Dans son éloge, Monseigneur Sabatini a fait remarquer comment Lucien avait été actif et très dévoué dans les différentes oeuvres paroissiales.

Activités

LE 14 FEVRIER

Les petits Blés d'Or à St-Paul à Héritage Home à 19 heures.

LE 14 FEVRIER

Fête de le Ste-Catherine pour l'âge d'or.

LE 22 FEVRIER

"Rumage Sale" de 1 h 30 à 5 heures à la Salle Legion

LE 23 FEVRIER

Une soirée souvenir pour les Blés d'Or.

L'agence canadienne de développement international

La situation mondiale

Lors de la conférence afro-asiatique de Bandoeng (Indonésie) en 1955, les pays industrialisés prennent conscience, avec un sentiment mêlé de crainte et de culpabilité, de l'écart économique considérable entre eux et les pays défavorisés. Ils décident alors de bien cerner le phénomène dans son ensemble, afin de mieux engager leurs politiques et programmes de développement international.

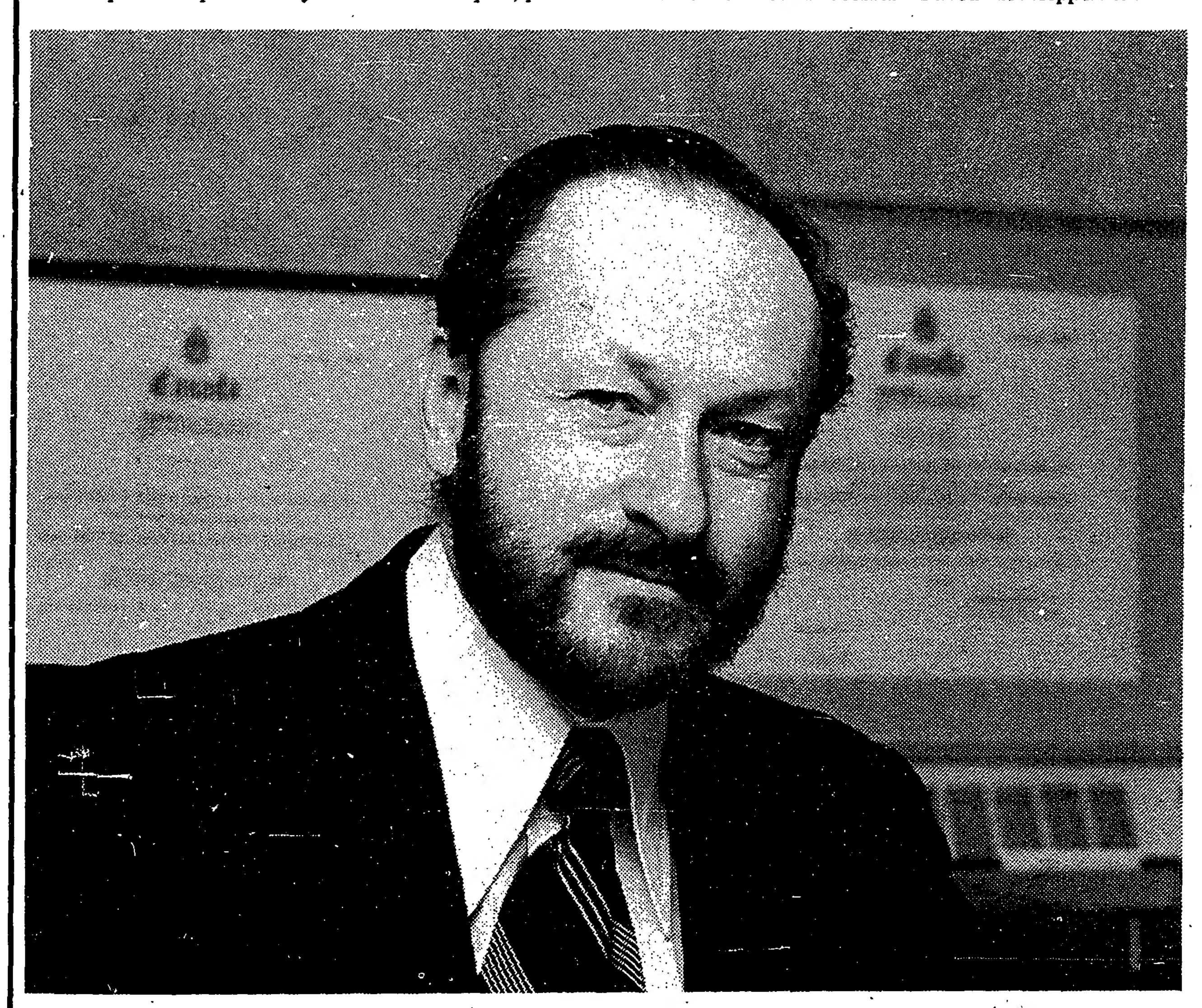
Les nombreuses recherches permettent de découvrir progressivement que le mal est la résultante d'un processus historique complexe, où s'entrecroisent les effets profondément destructeurs de plusieurs siècles de colonialisme et les injustices d'un ordre politique et économique international qui avantage surtout les pays industrialisés.

Malgré la complexité des problèmes, ces pays croient suffisant de mettre sur pied des programmes d'assistance financière massive, la dynamique même du système économique qui avait contribué au développement de la situation pouvant y apporter les correctifs nécessaires. Cette approche fait toutefois abstraction d'une dimension fondamentale du problème: le développement est freiné ou bloqué par des causes **externes** résultant du fonctionnement d'un système économique international conçu en fonction des intérêts des puissances dominantes, et par des causes **internes** découlant autant de l'inadaptation des structures économiques des pays en développement que des comportements hérités de plusieurs siècles de colonisation.

La non-considération de ces facteurs entraîne des répercussions graves: les recettes-miracles non centrées sur les capacités de développement des pays défavorisés ne font que surimposer les systèmes économiques, politiques et sociaux du monde industrialisé, de sorte que ses programmes d'aide négligent le développement humain et culturel des pays assistés, et que ses intérêts commerciaux faussent les règles du jeu. Par conséquent, l'aide des pays avancés se solde par la destruction de la structure économique des pays pauvres, par la mise en vigueur de politiques sociales et culturelles inadaptées à leur contexte propre et, surtout, par une spécialisation excessive de leurs secteurs d'activité économique. Les pays économiquement développés doivent reconnaître une fois de plus, après des années d'efforts, l'insuffisance de leurs politiques d'aide dans le domaine de la coopération au développement.

Cette prise de conscience coïncide avec l'éclatement de la répartition traditionnelle de la communauté internationale en monde capitaliste, pays socialistes et Tiers monde. Car le monde en développement se scinde à son tour, en 1973, en pays producteurs de pétrole et en pays qui disposent de matières premières (cuivre, phosphate, caoutchouc naturel, etc.) susceptibles de rapporter plus.

Ce phénomène modifie profondément l'échiquier mondial, mais il permet surtout l'identification claire des pays du Tiers monde où 900 millions d'humains avec un revenu inférieur à $75 par an n'ont pour tout horizon que la crasse, la faim et le désespoir, et de ceux où 815 millions de personnes, avec un revenu annuel moyen de $200 à $375 par tête, vivent dans un état à peine plus tolérable de pauvreté chronique où la nourriture, l'habitat et les conditions adéquates de santé et d'éducation font gravement défaut. Ces pays, les plus touchés par la situation économique internationale désastreuse des dernières années (inflation mondiale, augmentation des prix du pétrole, hausse considérable du prix des produits qu'ils importent, plafonnement de leurs exportations). sont de moins en moins capables d'assurer le service de leur dette, d'importer les produits essentiels à leur survie, et encore moins ceux nécessaires à leur développement.



Diplomé en relations internationales de l'Institut d'études politiques de Paris et diplomé en droit international de l'Université de Paris, monsieur Michel Dupuis est président de l'Agence canadienne de développement international depuis le mois de mars 1977. Avant d'assumer la présidence de l'ACDI, il avait occupé plusieurs postes supérieurs au ministère des Affaires extérieures, le dernier comme sous-secrétaire d'Etat adjoint.

Ce déséquilibre profond au sein de l'économie mondiale, accompagné d'une démarcation croissante entre les mentalités et les cultures des pays riches et des pays pauvres, pousse les pays du Tiers monde à s'engager de plus en plus dans des mouvements de libération politique, économique et culturelle, et à contester vivement un ordre économique mondial qui favorise uniquement et toujours les masses industrialisées.

La nouvelle conjoncture économique (inflation galopante, stagnation du système monétaire international, chômage structurel) commande sans tarder de nouvelles approches d'aide au développement, à savoir un ordre économique mondial plus équitable où les pays en développement seront de plus en plus considérés comme des partenaires à part entière.

De nombreux efforts y sont maintenant consentis, et un certain nombre de solutions ont été clairement définies. Elles préconisent entre autres, de la part des pays riches, l'accroissement des dons dans les programmes d'aide, l'annulation des dettes des pays les plus pauvres, (le Canada a décidé en 1977-1978, d'annuler les dettes, d'une valeur comptable de $231 890 000, contractées par 12 des pays les moins développés), des contributions croissantes aux organismes multilatéraux, une augmentation sensible des prêts à des conditions de faveur, le tout accompagné d'un assouplissement des programmes d'aide bilatérale par les divers pays donateurs.

La réponse du Canada

Le Canada, puissance moyenne et sans prétention de domination, jouit d'une grande crédibilité auprès du Tiers monde, ce qui lui permet de jouer un rôle dynamique de leader et de catalyseur dans la réalisation d'objectifs aussi concrets que celui d'appui aux institutions des pays en développement. C'est dans cette perspective qu'il s'efforce de rationaliser ses efforts et de concentrer ses interventions sur les secteurs prioritaires de la coopération au développement, tels que définis par les éléments les moins favorisés de la communauté internationale.

Le programme canadien de coopération au développement débute en 1951 par la création, au sein du ministère du Commerce, de la Direction de la coopération économique et technique internationale qui inaugure les programmes bilatéraux d'assistance avec les pays du Plan de Colombo. Cette première unité administrative subit plusieurs modifications au cours des ans, jusqu'à ce qu'un arrêté du Conseil donne vie en 1968 à **l'Agence canadienne de développement international** (ACDI).

Son président, qui a rang de sous-ministre et qui relève directement du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a la responsabilité d'élaborer et d'administrer les politiques et les programmes canadiens de coopération au développement international. Pour la préparation de ses recommandations au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, il est secondé par le Conseil canadien du développement international qui comprend, outre lui-même qui le préside, les hauts fonctionnaires responsables des Affaires extérieures, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, d'Agriculture Canada, du Conseil du Trésor, d'autres ministères au besoin, et du Centre de recherche pour le développement international.

Les intérêts des pays du Tiers monde pouvant être touchés par nombre de mesures des ministères ou agences gouvernementales qui contribuent au développement international grâce à leurs connaissances spécialisées (Santé et Bien-être social; Agriculture; Energie, Mines et Ressources; Industrie et Commerce, etc.), le président de l'ACDI prend une part active aux travaux de nombreux comités interministériels s'intéressant à des questions qui ne ressortissent pas directement à l'aide au développement: le commerce, les investissements, la dette, la réforme monétaire, le transfert de technologie, etc. Ses fonctions reflètent, en outre, le rôle grandissant de l'ACDI à l'égard des organismes multila-

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

L'ACDI...

(suite de la page précédente)

téraux de développement: il est le gouverneur suppléant (pour le Canada) au sein du Conseil des gouverneurs des grandes institutions financières internationales, et il est membre du conseil des gouverneurs du Centre de recherche pour le développement international et du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations.

Outre le président, l'ACDI comprend un vice-président principal et six vice-présidents qui sont les grands responsables avec lui des politiques, des programmes (bilatéraux, multilatéraux et spéciaux), des ressources et des services financiers. L'organisation se complète par deux directions générales, celle de l'Administration et du Personnel et celle des Communications.

Les trois grands objectifs de l'ACDI

Après 25 années de coopération au développement, le gouvernement canadien procède en 1975 à une réorientation de ses politiques d'aide afin de mieux répondre aux exigences, tant morales que politiques, qui militent en faveur d'un nouvel ordre international. Ces efforts se sont concrétisés dans l'élaboration de sa **Stratégie de coopération au développement international 1975-1980.**

Cette prise de position gravite autour de cinq points majeurs: un partage des richesses qui commande la distribution des ressources matérielles et humaines auprès des groupes les plus démunis de l'humanité; l'autosuffisance, considérée comme la satisfaction des besoins fondamentaux de toute société; la création et l'innovation, aptitudes essentielles à la solution des problèmes urgents du monde; de nouvelles formes de relations se traduisant par la coopération entre pays égaux en quête d'un meilleur ordre mondial; et la participation collective des divers groupes sociaux canadiens au développement international.

Chargée de la mise en oeuvre de cette Stratégie, l'ACDI se fixe dorénavant trois grands objectifs.

Subvenir aux besoins de base

Son premier objectif vise à mettre sur pied un processus de développement qui permette aux pays du Tiers monde de subvenir aux besoins de base des deux milliards d'êtres humains qui sont dans un état de pauvreté "absolue", ce qui n'a rien de commun avec le "seuil de pauvreté" de pays industrialisés comme le Canada.

Beaucoup font preuve de pessimisme, dans cette lutte acharnée contre la pauvreté absolue: c'est une situation sans issue, disent-ils, puisqu'en dépit des efforts entrepris à l'échelle canadienne la situation économique de plusieurs pays du Tiers monde s'est détériorée à plusieurs égards. A preuve, par exemple, le taux d'inflation: en 1977, il était en moyenne de 11,4 p.c. à l'échelle mondiale, de 7,8 p.c. pour les pays industrialisés, et de 30,5 p.c. dans les pays les moins développés. La comparaison se passe de commentaires, mais cette inflation galopante en pays pauvres aide à comprendre facilement les difficultés que rencontre l'ACDI à appliquer une stratégie de développement centrée sur la satisfaction de leurs besoins de base. Mais compte tenu de la situation, la priorité accordée aux pays les plus pauvres s'impose d'elle-même.

L'ACDI accorde donc jusqu'à 75 p.c. de son aide bilatérale aux pays ayant un revenu annuel moyen de moins de $200 par tête, et 11 p.c. aux pays intermédiaires qui ont un revenu moyen de $375 et plus par tête. Sur le plan multilatéral, qui comprend ses engagements vis-à-vis des organismes internationaux, ainsi qu'à travers ses programmes spéciaux, elle s'attache toujours à promouvoir la priorité aux pays les plus pauvres. Quant aux subventions d'appoint versées par l'ACDI aux organisations non gouvernementales, elles peuvent être de 2 ou même de 3 à 1 lorsque les projets s'adressent, entre autres, aux pays les plus pauvres.

Assurer l'autosuffisance

Dans ses efforts visant à satisfaire les besoins de base dans les pays en développement, l'ACDI ne cherche pas seulement un soulagement temporaire et fugace des symptômes de la pauvreté absolue, mais à long terme, — et c'est là son deuxième grand objectif, — elle aide ces pays à atteindre un niveau d'autosuffisance qui leur permette de trouver leur place dans un nouvel ordre économique mondial fondé sur une relation dynamique d'égalité et de participation entre les peuples. Car depuis 1970 de nombreux facteurs sont venus modifier la carte géopolitique mondiale, de sorte qu'on assiste maintenant à l'expression de la volonté du Tiers monde d'assumer ses responsabilités en matière de développement.

En plus d'aspirer à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, en effet, le Tiers monde recherche aussi des possibilités de croissance économique et il exige l'accès aux ressources en capital et à la technologie existantes dans le monde industrialisé. L'émergence de pays à économie moyenne et la crise du pétrole ont renforcé la prise de conscience du Tiers monde de sorte qu'il faut, maintenant plus que jamais, s'assurer que l'on respecte les besoins et les priorités d'un pays lors de la planification et de l'élaboration d'un programme de développement.

Dans ses ententes bilatérales, ainsi que dans ses contributions à la Banque mondiale et aux différentes banques régionales de développement, l'ACDI a une composante plus forte de projets de macrodéveloppement (tels que barrages, routes, chemins de fer, système de télécommunications) sans que ses interventions bilatérales négligent pour autant le microdéveloppement (à preuve le projet de creusage de puits dans les petits villages du Niger, le programme de développement rural intégré en Haïti). L'ACDI aide aussi à la formation de techniciens et de spécialistes autochtones sans lesquels les pays en développement ne pourraient jamais espérer pouvoir atteindre un jour l'autosuffisance. A ceux qui lui reprochent d'investir énormément d'argent dans de tels projets de macrodéveloppement alors que les habitants des pays intéressés meurent de faim, l'ACDI répond que sans de tels projets, son programme d'aide alimentaire prendrait des proportions considérables et serait sans espoir, parce qu'une fois la nourriture absorbée il ne resterait dans ces pays pauvres que des habitants attendant désespérément un prochain envoi de vivres du Canada. La raison d'être de l'ACDI n'est pas ce genre de charité; elle est plutôt centrée sur le processus global de développement.

Promouvoir les intérêts mutuels

L'autosuffisance, dans le cadre d'une interdépendance des pays développés et des pays en développement aux niveaux économique, social et politique, signifie aussi que les pays en développement aient la possibilité d'accéder aux marchés du monde industrialisé. Car, sans les exportations, le Tiers monde ne peut aspirer à l'autosuffisance et demeure voué à l'isolement. Dans le contexte canadien, cela signifie bien sûr l'ouverture de nos marchés aux produits du Tiers monde, mais l'interdépendance susmentionnée n'est pas à sens unique: elle signifie en effet la promotion des intérêts mutuels de la communauté internationale dans le processus de développement, troisième grand objectif de l'ACDI.

(suite à la page suivante)

L'ACDI et l'Afrique francophone

Si le Canada entretient avec les pays membres du Commonwealth et les pays d'expression française du continent africain des liens tout à fait particuliers, il le doit entre autres à ses deux langues officielles, le français et l'anglais, qui sont très répandues en Afrique. Voici un aperçu de la participation canadienne au développement de l'Afrique francophone qui couvre 45 p.c. du continent, regroupe 27 Etats et abrite presque le tiers de la population africaine, à titre de modèle qui tient compte des grandes orientations de l'ACDI.

Les projets en cours y étaient nombreux en 1977-1978 (333 dans 26 pays, pour être précis) à l'appui d'un budget de $110 millions, auquel il convient d'ajouter $15 millions au titre de l'aide alimentaire. Deux traits dominent la coopération canadienne en Afrique francophone: l'accentuation en faveur des pays les plus démunis et la concentration des programmes dans les secteurs du transport, de l'énergie et du développement rural. Cette double orientation est appelée à se maintenir encore quelques années, car il s'agit en réalité d'atteindre un équilibre optimal de l'aide publique du Canada entre les pays les plus défavorisés (Haute-Volta) et ceux à revenus moyens (Côte d'Ivoire).

Des projets comme ceux de la "protection des végétaux" au Sahel, du développement intégré de la région du Kaarta au Mali et de la mise en valeur des marécages au Rwanda, témoignent de cette double préoccupation. Pour en donner une idée, l'opération "Kaarta" au Mali comprend à elle seule huit composantes, qui vont du désert à l'homme, c'est-à-dire du creusage de puits d'eau jusqu'à l'alphabétisation fonctionnelle du Sahélien. Tous les maillons de la chaîne intermédiaire du développement rural y passent, entre autres: la réorganisation de l'élevage, la conservation de la couverture végétale, le renforcement du service sanitaire, la recherche agronomique sur des techniques et variétés applicables au Kaarta, l'amélioration et la réfection des voies de transport locales.

Dans la même perspective, l'ACDI amorce une plus grande concentration sectorielle de ses activités, ce qui n'est pas sans modifier quelque peu le visage de sa coopération en Afrique francophone. On observe en effet une hausse très sensible dans les transports et les communications qui deviennent le premier secteur en importance. Cela est dû pour l'essentiel (pour ne citer que les réalisations majeures dans ce domaine) aux travaux d'agrandissement du port de Douala (Cameroun), au chemin de fer trancamerounais, à celui de la Régie Abidjan-Niger, ainsi qu'au réseau routier en Haute-Volta.

Ailleurs en Afrique de l'Atlantique, l'ACDI intervient également dans le domaine des infrastructures (barrages hydroélectriques) et dans le secteur des pêches (Sénégal, Guinée), non seulement au niveau des prises, mais également à celui des centres de mareyage, de transformation, de mise en marché, jusqu'à l'arrivée au consommateur. C'est ce que les économistes appellent des interventions par actions verticales.

Au Zaïre, l'ACDI est présente dans trois secteurs: le développement forestier, toujours par une approche verticale allant de l'inventaire forestier jusqu'à l'exploitation, la formation de techniciens, la mise en marché, le reboisement; le développement agricole, par des cultures vivrières et l'élevage; et le secteur de l'énergie hydroélectrique avec option tournée vers la transmission d'énergie dans des régions où elle permet l'émergence d'une économie locale.

Le Canada, au Zaïre comme dans d'autres pays, refuse de coopérer à des projets qui ont comme conséquence de rendre l'économie vulnérable et dépendante de l'extérieur: cette approche est relativement nouvelle. L'ACDI travaille "en amont" ou "en aval" de la production et finance, par exemple, la stabilisation des dunes au Sénégal, le transfert de technologie et d'équipement, l'aide à la formation et à la gestion dans le secteur public.

Car la coopération canadienne n'est pas synonyme de transfert de dollars: elle se fait grâce à des hommes, des femmes, de la technologie, de l'équipement et des produits canadiens. Elle fait aussi du développement via l'exportation de ressources canadiennes à des termes concessionnels et même sous forme de dons: ainsi, les intérêts du Canada convergent avec ceux des pays concernés. Conformément aux grandes orientations de l'ACDI, la coopération canadienne établit des cibles géographiques et elle s'y concentre dans des domaines où notre pays a la compétence requise, et là où ses technologies peuvent être adaptées: énergie, projets hydro-électriques, transport, exploitation des ressources naturelles, cartographie, études géodésiques, communications, aéronautique, santé et enseignement.

Tels sont, bien sommairement exposés et limités à l'Afrique francophone, les courants actuels de la coopération canadienne au développement international.

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

L'ACDI...

(suite de la page précédente)

Les aspirations des pays industrialisés et des pays en développement ne sont pas inconciliables, et c'est particulièrement vrai dans le cas du Canada. Dans ses activités de coopération au développement international, le Canada ne peut maintenant négliger les besoins et les possibilités d'expansion de sa propre économie; il doit plutôt chercher à tenir compte des complémentarités nouvelles qui se dessinent dans l'évolution des pays les plus dynamiques du Tiers monde. Car le Canada aussi fait face à des problèmes d'inflation, de chômage, de coût de l'énergie, de stimulation de l'économie nationale.

Pour que cette recherche d'intérêts mutuels puisse se réaliser, l'ACDI s'est dotée de mécanismes qui lui permettent à la fois de respecter les besoins et les priorités des pays qu'elle aide et de tirer le meilleur parti possible des capacités et des compétences du Canada. Ainsi, lors de la planification d'un programme ou du choix d'un projet avec un pays du Tiers monde, l'ACDI consacre beaucoup d'efforts «d'ajustements» au niveau des intérêts mutuels; par exemple, elle adoptera des projets qui profiteront directement aux pauvres en milieu rural ou qui se répercuteront plutôt sur la croissance économique générale du pays et indirectement seulement (et à long terme) sur la pauvreté endémique, sans négliger le fait que la fourniture d'équipements fabriqués au Canada, mais adaptés et concurrenciels, ne peut que favoriser la création d'emplois au Canada.

Programme d'assistance bilatérale

C'est principalement par ses programmes d'aide bilatérale et multilatérale et par le biais des organisations non gouvernementales que l'ACDI poursuit ses trois grands objectifs.

L'assistance bilatérale, forme d'aide au développement qui permet le transfert direct de biens, de services et de connaissances d'un pays à un autre à la suite d'accords conclus entre deux gouvernements, se divise en quatre grands éléments: l'aide sous forme de prêts et de subventions, qui favorise plus particulièrement les projets d'approvisionnement en eaux, de transports, de coopération technique (service de coopérants, études de faisabilité, formation) et de communications; l'aide alimentaire, financée au moyen de subventions; les prêts pour l'achat de produits de base, consistant essentiellement en un compte ouvert au nom du pays bénéficiaire qui peut y puiser pour se procurer au Canada les matières premières, des produits semi-finis ou des engrais; les prêts sous forme de lignes de crédits, permettant aux exportateurs canadiens de vendre des produits à un pays du Tiers monde, et de se faire payer au Canada par l'ACDI. Presque tous les prêts sont consentis sur la base 0/10/50 (aucun intérêt, délai d'amortissement de 10 ans et échéance de 50 ans), conditions si libérales qu'il s'agit presque de subventions; les autres sont consentis à des conditions à peine plus rigoureuses (3/7/30).

Le Canada appuie depuis longtemps les initiatives internationales visant à délier l'aide, c'est-à-dire à ne plus obliger le bénéficiaire à utiliser les fonds reçus pour acheter des biens et services du pays donateur. Par conséquent, l'ACDI est autorisée à délier jusqu'à 20 p.c. de son aide bilatérale. Comme ce plafond s'applique à l'ensemble du programme plutôt qu'aux projets individuels, on peut dire que les biens et services achetés au Canada par les pays en développement grâce à des prêts de l'ACDI peuvent présentement être de contenu non canadien jusqu'à concurrence du tiers. De plus, l'ACDI est autorisée à payer tous les frais d'expédition; le Canada ne possédant pas de flotte marchande, c'est en fait un autre 15 p.c. de son aide qu'elle peut ainsi délier.

L'assistance bilatérale canadienne est dirigée surtout vers les pays qui font l'objet de programmes de développement à long terme. Pour les autres pays, les projets sont traités individuellement, et les fonds sont accordés au fur et à mesure de l'approbation et de la mise en oeuvre des projets.

Le processus d'élaboration et d'approbation des projets bilatéraux est sensiblement le même pour les deux groupes de pays. Lorsqu'un pays présente une demande d'aide, la mission intéressée et l'ACDI en font une analyse préliminaire portant, entre autres, sur le mode et l'importance du financement nécessaire, et en soumettent les résultats au Comité d'examen des projets de l'ACDI qui

Si vous désirez recevoir les publications du gouvernement canadien sur ses programmes de coopération internationale, écrivez à la:

Direction des affaires publiques,
Direction générale des communications,
Agence canadienne de développement international,
200, Promenade du Portage,
Hull (Québec) K1A 0G4.

décide en principe, avant tout engagement, s'il y a lieu d'abondonner le projet ou d'en poursuivre l'élaboration. Dans ce dernier cas, on établit ensuite la viabilité financière et technique du projet, ses objectifs, ses composantes, le calendrier d'exécution, le profil financier et les prévisions budgétaires, et le Comité d'examen des projets soumet sa recommandation finale à l'approbation du président de l'ACDI et du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Une fois approuvé, le projet fait l'objet d'un accord officiel avec le gouvernement bénéficiaire.

Le total des décaissements d'aide bilatérale (transferts directs du Canada aux pays bénéficiaires) a atteint $553 millions en 1977-1978, montant ainsi réparti: Asie, $256 940 000; Afrique francophone, $102 870 000; Afrique du Commonwealth, $101 630 000; Antilles du Commonwealth, $38 900 000; autres, $15 810 000, soit $2 millions affectés aux secours internationaux d'urgence, $7 500 000 au Portugal et $6 310 000 à des programmes divers.

Asie

L'ACDI vise à aider des pays du plus pauvre des continents à passer de la mise en place des grandes infrastructures et de la résolution ponctuelle des cas d'urgence à une coopération favorisant l'autosuffisance et avantageant les populations rurales défavorisées; les formes d'aide vont des livraisons de denrées alimentaires et d'engrais à l'assistance à la planification du développement national. Le secteur le plus important y demeure l'agriculture, suivie des services publics, des industries de transformation et des transports.

Quelque $59 millions ont été dépensés en Inde, notamment au titre de l'aide alimentaire et agricole que le Canada a accentuée depuis que ce pays a procédé à la mise à feu d'un engin nucléaire en 1974. Le Bangla Desh a reçu $72 millions en aide alimentaire, produits de base et pour des projets de transport ferroviaire, d'adduction d'eau, de production d'énergie et de développement régional. L'aide au Pakistan ($69 millions) a porté sur la distribution d'énergie, l'exploitation pétrolière et la fourniture de matières premières pendant que se poursuivait la planification d'une nouvelle aide au développement social et agricole. Le Sri Lanka, l'Indonésie, la Birmanie, l'Afghanistan et le Népal ont également bénéficié d'une aide substantielle.

Afrique francophone

Deux traits y dominent la coopération canadienne en 1977-1978: l'accentuation des efforts en faveur des pays les plus démunis et la concentration dans le secteur du développement rural intégré: des projets de développement rural comme ceux de la protection des végétaux dans trois pays du Sahel, du Kaareta au Mali et de la Mutara au Rwanda en témoignent, en même temps qu'ils consolident l'expérience relativement récente de l'ACDI dans ce genre d'actions complexes.

Une plus grande concentration sectorielle amorcée en 1977-1978 a modifié quelque peu le visage de la coopération canadienne en Afrique francophone: on observe en effet une hausse très sensible de l'aide aux transports et aux communications (travaux d'agrandissement du port de Douala, chemin de fer transcamerounais et celui de la Régie Abidjan-Niger, réseau routier en Haute-Volta), et l'accentuation du retrait progressif du Canada du domaine de l'éducation; la formation devient maintenant une composante de projets intégrés, comme l'alphabétisation fonctionnelle dans le projet de Kaarta au Mali.

Afrique du Commonwealth

En 1977-1978, les emprunts (totalisant environ $150 millions) non remboursés par les pays les plus défavorisés de cette partie du globe ont été assimilés à des dons, et il a été décidé que tous les projets mis en oeuvre dans les pays les moins développés seraient désormais financés uniquement au moyen de subventions. Et comme 90 p.c. de la population vit dans les campagnes, on continue d'accorder la priorité absolue au développement rural et à l'accroissement de la production alimentaire. D'autre part, l'Afrique étant moins nantie au plan des infrastructures matérielles que d'autres régions en développement, le secteur des transports y bénéficie d'un investissement supérieur à la moyenne.

Si l'aide dans le cadre de projets est appelée à demeurer le principal mécanisme de transfert utilisé dans cette région, on recourra néanmoins de plus en plus aux lignes de crédit, à l'aide alimentaire ainsi qu'à d'autres instruments de transfert de capitaux, en fonction de la capacité d'utilisation de ces mécanismes dans chacun des pays. En 1977-1978, quelque 354 projets étaient en voie de réalisation, dont des nouveaux projets de transport, d'agriculture, d'éducation, d'industrie, de santé et de population, et d'administration publique qui seront mis en oeuvre au cours de plusieurs années.

Antilles du Commonwealth

L'ACDI y concentre de plus en plus ses efforts sur la création d'emplois productifs, la plupart des pays antillais ayant une infrastructure minimale sur laquelle ils peuvent édifier leurs économies. Des missions de planification ont identifié des projets en 1977-1978 à Belize, en Jamaïque et en Guyane: à Belize, on élabore une approche intégrée de l'agriculture comprenant l'aménagement du territoire, la commercialisation et la formation; la Jamaïque reçoit une assistance technique pour l'aménagement de deux grandes régions agricoles et son industrie reçoit des matières premières et des produits intermédiaires qui lui permettent de recueillir des fonds de contrepartie pour des projets de développement; en Guyane, la pêche de subsistance, l'exploitation forestière, l'agriculture ainsi que la formation technique ont été relevées. La mission de Barbade a identifié pour $34 millions de projets agricoles et industriels axés sur une forte utilisation de main-d'oeuvre aux îles Leeward et Windward.

Afin d'alléger les difficultés des paiements de la Jamaïque et de la Guyane, le Canada a fourni à la Jamaïque une aide alimentaire globale de $10 millions, dont $5 millions en denrées alimentaires canadiennes et $5 millions en riz guyanais. La Banque de la Jamaïque a établi un fonds de contrepartie qui financera les coûts locaux des projets canadiens en cours et à venir.

Amérique latine

Concentré jusqu'alors sur l'assistance technique, le programme d'aide y a présenté en 1977-1978 un meilleur dosage de l'assistance technique et de l'aide financière. L'aide économique couvre des projets d'infrastructure ainsi que la fourniture d'équipement canadien et le cofinancement des projets, et est concentrée sur les secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches, de l'adduction d'eau et de l'hygiène publique. On envisage d'y inclure éventuellement l'énergie, la géologie et la métallurgie, ainsi que les transports et les communications.

L'ACDI privilégie toujours les pays les plus pauvres: par exemple, en Haïti, des fonds servent à financer l'aménagement des 800 milles carrés de la région de Petit-Goâve, projet intégré qui couvre presque tous les aspects de la vie régionale et touche quelque 300 000 Haïtiens; au Honduras, le Canada a fourni une ligne de crédit de $12 millions pour de l'équipement d'exploitation forrestière; une subvention de $3 800 000 permet au Salvador d'entreprendre un projet d'aménagement des pêches en mer et en eau douce; en Bolivie, des études de faisabilité sont en cours afin de déterminer l'éventuelle incidence sociale de certains projets agricoles, forrestiers, énergétiques; au Pérou, des coopératives ont reçu $14 millions pour accroître la production des cultures traditionnelles, implanter le colza comme produit de remplacement des huiles comestibles et accroître la production laitière; la Colombie a reçu un prêt de $13 500 000 et une subvention de $500 000 pour aider 300 000 fermiers marginaux, projet comprenant le crédit agricole, les services de vulgarisation, la formation, l'aménagement forrestier et agricole, l'apport d'engrais, d'équipement et d'autres biens.

(suite la semaine prochaine)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES OFFRES pour le bail des propriétés listées plus bas, adressées au gérant régional, administratif et finance, Bureau de l'Ouest du département des Travaux Publics du Canada, salle 200, 2e étage, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta, (tél: (403) 425-7083) seront reçues jusqu'à la date et l'heure de fermeture spécifées.

BAIL
LEASING OF POST OFFICE ACCOMMODATION
DRAYTON VALLEY, ALBERTA
(METRIC)

La propriété couvre approximativement 372 mètres carrés. Les édifices offerts devraient être situés au centre ville de Drayton Valley, Alberta. La propriété doit être disponible à partir du 1er novembre 1979 au plus tard. Le premier terme du bail sera pour une période de 5 ans avec une option pour un autre terme de 5 ans. Le propriétaire aura la responsabilité des services. La Couronne ne sera responsable que pour le loyer.

Date limite: 3 heures p.m. (MST), le 2 mars 1979

Pour de plus amples renseignements contactez:
M. Geres,
A/ Chief of Leasing
Tél: (403) 425-5375

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Opportunité 

DIRECTEUR ADJOINT
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT

Cette personne devra diriger et conseiller des individus et des comités dans l'élaboration et le développement de programmes en langues secondes et de matières scolaires enseignées dans des langues autres que l'anglais. Il aura également à diriger du personnel spécialisé lors d'activités reliées au mandat de la Section des Langues.

Qualifications de base: Baccalauréat en Education et 1 an d'études avancées dans un domaine connexe. Très bonne connaissance de l'anglais et du français. Souhaitable: Maîtrise en Education et la connaissance d'une troisième langue. Vaste expérience dans l'enseignement ou l'équivalent.

Salaire: $26,892. — $36,372.
Concours No. M742-1
Date limite: le 16 février 1979.
Faites parvenir votre curriculum vitae à:

ALBERTA GOVERNMENT EMPLOYMENT OFFICE
5e étage, Melton Building
10310 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 2W4

Public Works Canada — Travaux publics Canada

APPEL D'OFFRES

A VENDRE

TERRAIN COMMERCIAL VACANT
SITUE
CENTRE VILLE, EDMONTON

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérées ci-après, adressées à l'administrateur des services financiers et administratifs, région de l'Ouest, Ministère des Travaux publics du Canada, Pièce 200, 2e étage, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta (tél: (403) 425-7083) seront reçues jusqu'à l'heure et la date limites déterminées.

Date limite: 2 heures p.m. (M.S.T.) le 28 février 1979 pour:

PROJET NO 9075—E9/35
VACANT COMMERCIAL LAND, 15.24m X 45.72m LOCATED IN DOWNTON, EDMONTON, ALBERTA

Legal description: LOT 61, BLOCK 8, PLAN B, HUDSONS BAY RESERVE, EDMONTON

Municipal Address: 9930-108e rue EDMONTON, ALBERTA

Les documents de soumissions peuvent être obtenus: Pièce 200, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta;

Les formules d'offre et la permission d'inspecter cette propriété sont disponible de:
M. J. Shedden — Custodian
Travaux Publics, Canada
Edmonton, Alberta
Tél: 425-6356

Pour être considérée, toute offre devra être soumise d'après les formes fournies par le département.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

Pour plus de détails, contactez:
M. N. Chapman
Agent de propriété
Tél: (403) 425-7083

Public Works Canada — Travaux publics Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérées ci-après, adressées à l'administrateur des services financiers et administratifs, région de l'Ouest, Ministère des Travaux publics du Canada, Pièce 200, 2e étage, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta (tél: (403) 425-7083) seront reçues jusqu'à l'heure et la date limites déterminées. On peut se procurer les documents de soumissions aux bureaux annoncés ci-dessous, sur versement du dépôt exigible.

PROJET NO 085928
GRAVEL CRUSHING, STOCKPILING, SURFACING AND SUBGRADE RECONDITIONNING KM 467.7 TO 542.9 DEMPSTER HIGHWAY N.W.T.

Date limite: 11 h 30 a.m. (MST), le 20 mars 1979.
Dépôt: $250.00

Les documents de soumissions peuvent être obtenus: 201 Range Road Whitehorse, Y.T.; pièce 200, 9925-109e rue, Edmonton, Alberta; 801 Natural Resources Building 205-9th avenue S.E. Calgary, Alberta; 902 Spadina Crescent, Saskatoon, Saskatchewan; 701 Financial Building, Régina, Saskatchewan; 201 Federal Building, 269 Main Street Winnipeg, Manitoba; 1110W Georgia Street, Vancouver, B.C.; Yellowknife, N.W.T.; Hay River, N.W.T.; Fort Smith, N.W.T.; Fort Simpson, N.W.T.; Inuvik, N.W.T.; et peuvent être consultés aux bureaux de Roadbuilders situés à Edmonton, Alberta; Winnipeg, Manitoba; Régina, Saskatchewan; Vancouver, B.C.; et peuvent être aussi consultés aux bureaux de Construction situés à Yellowknife, Hay River, Inuvik, et Fort Smith, N.W.T.

Pour de plus amples détails contactez:
M. E. Viddal Directeur du projet
Tél: (403) 425-6290

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé, établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

St-Albert

UN RETOUR

SAINT—ALBERT — Cordiale re-bienvenue au Rév. Jacques Joly, o.m.i., curé qui, au cours de la semaine dernière, est revenu parmi nous.

Pour cause de santé le père Joly, était absent de la paroisse, depuis avril dernier. Il est allé reprendre ses forces à Hobbema. A ce qu'on m'a dit, là, aussi, il a fait sa marque et on a regretté de le voir partir.

Calgary

Activités

VENDREDI, LE 16 FEVRIER

Fin de semaine de Rond Point à Edmonton à l'hôtel Macdonald. Billets en vente à la SFCC.

LUNDI, LE 19 FEVRIER

Ciné-club adulte, présentation de "Cet obscur objet du désir", à 20 heures à la Bibliothèque municipale.

VENDREDI, LE 23 FEVRIER

Partie de bridge de l'Alliance Française de Calgary à 19 h 30 au Calgary Bridge Centre.

Pour l'amour des enfants

Un enfant de 1 à 6 ans, handicapé physiquement, n'est pas nécessairement exclus de toute vie normale.

Lise Goodhart de Calgary, affirme que s'il est correctement évalué et s'il suit un programme de physiothérapie quand il est tout jeune, un enfant peut faire d'immenses progrès qui lui permettront de mener une vie plus intéressante et plus enrichissante.

Lise aimerait établir une garderie pour une dizaine d'enfants handicapés sur une base de un ou de deux jours par semaine. Elle emploiera des méthodes spécialisées qu'elle a déjà expérimentées au Québec mais que ne sont pas disponibles à Calgary.

Elle aimerait rencontrer des parents d'enfants handicapés, intéressés à travailler avec leur enfant. Elle a aussi besoin de bénévoles, de jouets et d'équipements.

Les parents intéressés peuvent communiquer avec Lise à 261-2853. N'est-ce pas là un projet magnifique pour l'Année Internationale de l'Enfant?

Mais oui il y a encore des choses gratuites dans la vie !

CALGARY — Une branche francophone des Al-Anon vient de se former à Calgary pour ceux qui ont une vie bouleversée à cause d'un problème d'alcool dans leur famille. Si c'est votre cas, appelez à 285-3765. C'est gratuit... un simple coup de fil peut changer votre vie !

Conseil pastoral le nouvel exécutif


Daniel Danis

STE—FAMILLE — Le nouvel exécutif pastoral de la paroisse Ste-Famille de Calgary vient d'être choisi et se compose comme suit:

Président: Daniel Danis

Vice-président: Lucien Auclair

Secrétaire: Dominique Salat

Les sept (7) comités seront dirigés par les directeurs suivants: Missionnaire et vocations: Eudes Salat; Education et Liturgie: Dominique Salat; et Marie Leblanc; finances: Yvon Lefebvre; relations publiques: Lucien Auclair; construction et entretien: Martin Boutet; à la présidence des dames de la paroisse: Antonia Comeault; Année Internationale de l'Enfant: Jean-Pierre Corbeil.

M. Corbeil est ouvert aux idées et suggestions que vous pourriez lui apporter pour faire en sorte que cette année de l'Enfant soit vraiment marquante pour les jeunes. Communiquez avec lui à: 281-9585.

Le nouveau conseil pastoral tient à remercier les membres du conseil sortant de charge, soit: Antonin Schmidt, Bernard Despins et Marlede Dame pour leur dévouement et leurs services.

Red Deer

Visite des Blés d'Or en juin

RED DEER — L'exécutif de notre régionale, à sa réunion du 1er février, a accepté le projet préparé par M. Gerry Beauchamp: Souper et spectacle des Blés d'Or au Black Knight Inn suivi d'une danse, le 23 juin prochain. Cette activité se situe dans le cadre de notre participation au festival de folklore de Red Deer et en marquera le début.

M. Beauchamp représente notre association à l'exécutif du festival et est membre du comité culturel.

Notre exécutif a aussi choisi ses représentants au provincial et formé son comité culturel.

LE 22 FEVRIER

Réunion de l'exécutif de notre régionale au bureau 4706 avenue Gaetz, à 20 heures.